

Notre Atelier Typographique est le plus moderne et le mieux outillé de la ville. C'est pour ces raisons qu'il nous est possible de faire un travail rapidement et à un prix raisonnable.

LE CLAIRON

Pour vos travaux d'impressions adressez-vous à
L'IMPRIMERIE YAMASKA
173 Girouard -:- Tél. 143
Ateliers et Rédaction Tél. 498

VOL. XXIV — No. 15

SAINT-HYACINTHE, 12 AVRIL 1935

PRIX: CINQ SOUS

LA LUTTE MUNICIPALE

LE CANDIDAT DU PEUPLE CONTRE LE CANDIDAT DU MONOPOLE ÉLECTRIQUE.

La lutte est engagée dans le quartier Numéro Un. Le candidat qui supporte l'administration actuelle est M. Ferdinand Boudreau, marchand de la rue Cascades. Monsieur Ferdinand Boudreau est éminemment bien qualifié pour représenter le grand quartier dont le siège échevinal est devenu vacant par la mort du regretté M. Arthur Chenette. M. Boudreau, avant de devenir marchand, a été employé municipal et, avant de devenir employé municipal, il était un ouvrier que l'on considérait dans le temps comme un chef de travailleurs. C'est dire qu'il a passé par des conditions de vie qui le mettent en mesure d'être très utile à l'hôtel de ville à ses concitoyens du quartier qu'il représentera.

M. Boudreau a été un ardent partisan de la municipalisation de l'électricité qui fonctionne aujourd'hui à merveille et qui a permis aux consommateurs d'électricité de se procurer du courant cinquante pour cent meilleur marché que la compagnie le faisait payer avant le vote sur la municipalisation. Le coût du courant est tombé de 71 cts à 3 cts et moins le kilowatt-heure.

Son adversaire est M. Eugène Payan, manufacturier et ancien échevin de la ville de St-Hyacinthe. M. Payan a été un adversaire acharné de la municipalisation et la compagnie d'électricité locale a jeté les yeux sur lui pour tâcher d'entamer le bloc solide qui l'empêche de dominer l'hôtel de ville comme elle le dominait par les années passées. Rappelons que c'est au moment où M. Payan était président du comité de l'acheteur que la compagnie a réussi à faire démantibuler notre ancien système de production d'électricité par les engins à gaz en faisant vendre à un regrattier de Montréal, sans que le conseil n'adopte de règlement, les gazogènes qui produisaient le gaz nécessaire au fonctionnement des engins et des génératrices électriques qui sont devenues complètement inutilisées. Rappelons que c'est aussi pendant que M. Payan était l'avisé du conseil municipal sur les questions de l'électricité que la ville a payé dix mille ou douze mille dollars à la Southern Canada Power pour changer notre système d'éclairage de rue en le rendant plus dispendieux d'entretien. En effet le nouveau système d'éclairage qui devait, au dire de son promoteur, occasionner des économies à la ville, a été la cause d'un accroissement de dépenses de courant qui a coûté au delà de deux mille dollars par année à la cité, deux mille dollars qui sont allés dans le gousset de la compagnie locale d'électricité.

Rappelons aussi qu'alors que notre maire défendait les citoyens de Saint-Hyacinthe et le public de la province de Québec contre la rapacité des compagnies d'électricité que M. Eugène Payan, pour défendre la cause de la Southern Canada Power et affaiblir la lutte que faisait notre maire dans l'intérêt du peuple, a écrit une lettre à la Commission pour dire que sa manufacture depuis 1931, c'est-à-dire depuis l'année où le conseil municipal n'était pas présidé par le maire Bouchard, depuis l'année où le conseil sur la suggestion de M. Payan avait payé une dizaine de mille dollars à la compagnie pour changer notre système d'éclairage de rue et occasionner une dépense additionnelle de courant au profit de la compagnie, avait l'avantage d'avoir un contrat identique à celui de la Goodyear Cotton Company qui ne payait que neuf dixièmes de cent le kilowatt-heure pour son pouvoir-moteur.

Ces faits signifient donc clairement que M. Eugène Payan a été à l'hôtel de ville celui qui a retardé la venue de la municipalisation à Saint-Hyacinthe et que s'il est élu il continuera à essayer de ruiner notre usine municipale qui nous rend tant de services à l'heure actuelle.

Ce qu'il y a de curieux de constater c'est que M. Eugène Payan est le fils de l'ancien regretté maire, M. Paul-Frédéric Payan, qui a été à Saint-Hyacinthe, le père de la municipalisation puisque c'est grâce à lui, en 1911, que nous avons établi la première usine de municipalisation. M. Paul Payan qui était un homme aux idées économiques très larges a usé de toute son influence pour faire voter le premier règlement de municipalisation bien qu'il fut un des plus forts intéressés de la compagnie locale d'électricité du temps.

M. Eugène Payan fait évidemment mentir le proverbe qui dit: "Tel père, tel fils". Les électeurs du quartier No. Un devront s'en rappeler et pour protéger la municipalisation, pour que la compagnie ne puisse pas de nouveau rétablir son régime néfaste à l'hôtel de ville ils devront voter contre monsieur Eugène Payan.

Les ouvriers du quartier No. Un devront aussi se rappeler que l'administration municipale actuelle a signé le nouveau contrat collectif qui assurera aux ouvriers de métiers et aux journaliers de la ville de Saint-Hyacinthe des salaires convenables. Les journaliers qui reçoivent à l'heure actuelle 20 cents de l'heure dans les métiers de la construction recevront à l'avenir 30 cents de l'heure ce qui fait une augmentation de cinquante pour cent sur le salaire à l'heure. Comme le conseil municipal par l'entremise de notre député et avec les concours des autorités religieuses et des Syndicats Catholiques et du Syndicat Professionnel a fait prolonger la semaine de travail de 40 à 48 heures les journaliers qui ont reçu jusqu'ici dix dollars par semaine recevront \$14.40 ce qui fait une augmentation de tout près de 75% sur la paye de la semaine. Les charpentiers-menuisiers qui reçoivent actuellement dix dollars par semaine sur les chantiers de construction recevront \$16.80 ce qui fait une augmentation de 68%.

Comme on le voit le conseil municipal fait tout en son pouvoir pour aider les ouvriers à obtenir de meilleurs salaires. Il a même été décidé qu'à l'avenir les règlements des travaux de chômage ne s'appliqueront qu'à certains travaux spécialement décrétés de chômage par l'hôtel de ville. La corporation payera sur tous ses travaux réguliers les salaires mentionnés au contrat collectif.

Il faudra donc se rendre au poll à bonne heure lundi pour voter en faveur de M. Boudreau. Rappelons-nous qu'un vote en faveur de M. Boudreau est un vote contre la compagnie d'électricité et en faveur de la continuation des bas taux d'éclairage électrique dans la ville. Que les amis personnels de M. Eugène Payan oublient sa personnalité pour se souvenir qu'en somme sa candidature est celle de la Southern Canada Power et qu'en votant contre lui on ne fait que voter contre la compagnie qui depuis un si grand nombre d'années a fait payer aux consommateurs d'électricité de Saint-Hyacinthe, chaque année, au delà de \$60,000 que nous économisons à l'heure actuelle parce que notre conseil municipal a eu le courage de faire face à l'ennemi commun et à le terrasser avec la masse de la municipalisation.

ABOLITION DES RENTES SEIGNEURIALES

Un intéressant article de "La Presse" sur cette question. — L'oeuvre de M. Damien Bouchard.

Le correspondant de "La Presse" à Québec transmet quotidiennement à son journal des lettres du plus haut intérêt sur les événements dans la Vieille Capitale. Mardi dernier, en date du 9 avril, "La Presse", publiait en page éditoriale l'intéressant article qui suit sous la signature de Saint-Foy:

Québec, 9. — On se rappelle les deux ou trois grands débats qui eurent lieu à l'Assemblée législative au cours de ces dernières années sur l'abolition des rentes seigneuriales, et on se souvient également que c'est l'hon. M. T.-D. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe et président de l'Assemblée législative, qui, dès 1912, réclama, le premier, l'abolition de ces rentes. Son idée avait été favorablement accueillie par la Chambre des députés et elle a fait son chemin depuis. A plusieurs reprises, dans la suite, la question revint sur le tapis de la discussion, et M. Bouchard fit de très importants discours sur ce problème. Tant et si bien qu'en 1929, le gouvernement de la province fit un premier pas dans la voie tracée par le député de Saint-Hyacinthe en faisant adopter une loi en vertu de laquelle des statistiques devaient être recueillies qui donneraient une idée aussi exacte que possible du nombre de contribuables de la province actuellement astreints encore au paiement des rentes seigneuriales, des montants qu'ils ont payés annuellement et du capital que peuvent encore réclamer les propriétaires actuels des seigneuries.

Nous aimons à rappeler ces beaux décrets provoqués par l'hon. M. Bouchard et l'intéressante idée qu'il lançait en 1912, au moment où plus que jamais le nom du président de l'Assemblée législative est projeté sur l'écran de l'actualité et mis en vedette sous le

(Suite en page 5)

IMPOSANTES FUNÉRAILLES

Le regretté échevin D. S. Davignon est conduit au dernier repos. — Le service à la cathédrale.

Vu l'heure tardive, nous n'avons pu que brièvement annoncer, dans notre dernier numéro, la mort de l'échevin Damase S. Davignon, représentant du Quartier Quatre à l'hôtel de ville, survenue à 10 heures vendredi soir, à l'hôtel Canada où il avait son appartement.

L'échevin Davignon, qui était âgé de 64 ans, a succombé à une maladie qui ne pardonne pas et qui l'avait cloué pendant des semaines sur un lit de douleur. Il était le second échevin de Saint-Hyacinthe à mourir en l'espace de quelques semaines, car le représentant du Quartier Un, l'échevin Arthur Chenette, l'avait à peine précédé dans la tombe, et le conseil municipal s'est trouvé par ces deux faits cruellement épuré.

M. Davignon était né à North Stukely, comté de Shetford, de Tréfilé Davignon et de Marie Ponton. Durant quinze années, il demeura à Upton où il fut inspecteur de buanderie pour le district. Il fut ensuite agent général pour la compagnie "De Laval", puis vint s'établir à Saint-Hyacinthe où il fut marchand pendant plusieurs années. En juillet 1921, il fut élu pour la première fois échevin de Saint-Hyacinthe et démissionna l'année suivante. En 1932 il fut élu représentant du Quartier Quatre et occupait encore cette charge au moment de sa mort.

Le regretté défunt laisse dans le deuil une soeur, Dame Marie Davignon, de Pawtucket, R. I., ses nièces, Mme Na-

(Suite en page 5)

BUREAU METEOROLOGIQUE MUNICIPAL

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

OBSERVATEUR: L'Abbé Fra-X. COTE

Température du 4 avril au 10 avril 1935						
Date	Max.	Min.	à 8 h.	à 4 h.	Baromètre à 8 h. a. m.	pluie
4	39	18	25	30.40		
5	37	20	24	30.38		
6	37	19	23	30.28		
7	36	19	26	30.36		
8	44	24	42	30.44		
9	54	29.5	37	30.32		
10	58	32.5	41	30.36		

Précipitation	neige 0.
	pluie 0.
	totale 0.

Heures de soleil: 85.
Nébulosité moyenne: 1.1/10

REMARQUES:

La terre est dégagée de 3 po. en moyenne.

UNE MISE AU POINT DE M. BOUCHARD

A PROPOS D'UN CORRESPONDANT QUI JOUE DÉLOYALEMENT SUR LES MOTS ET SUR LES DATES.

L'hon. T.-D. Bouchard, maire-député de Saint-Hyacinthe, a adressé la lettre suivante à "L'Action Catholique" de Québec, à propos d'un compte rendu d'un certain correspondant:

QUÉBEC, 10 avril 1935.

Au directeur de l'ACTION CATHOLIQUE,

Québec, P. Q.

Cher monsieur:—

Votre correspondant de Saint-Hyacinthe, dans le but de me mettre en contradiction avec les faits, joue déloyalement sur les mots et sur les dates. Il écrit:

"Une autre erreur méritait d'être signalée. La convention telle que publiée dans la Gazette Officielle n'est pas signée par vingt-sept (27) employeurs de Saint-Hyacinthe. Elle ne porte que 17 signatures d'employeurs ou patrons. Qu'on nous fasse donc grâce des représentants de la cité de Saint-Hyacinthe, dont M. Bouchard est le maître toujours obéi."

Je n'ai jamais affirmé que le document tel que publié dans la Gazette Officielle était signé par vingt-sept employeurs de Saint-Hyacinthe et votre correspondant le sait bien. Ce que j'ai écrit c'est ceci:

"Ce document a été adressé à Saint-Hyacinthe le 20 mars et a été reçu au ministère du Travail le 21 mars et ce qui sera intéressant d'être connu du public c'est que le contrat collectif de travail entre le Syndicat Professionnel de Saint-Hyacinthe et les vingt-sept (27) employeurs dans les métiers de la construction était devant le ministère du Travail depuis le 4 mars, c'est-à-dire quinze jours avant que ne fut reçu le contrat collectif des Syndicats Nationaux Catholiques."

Pour vous prouver la vérité de ce que j'ai dit je vous fais tenir sous même pli une copie du contrat collectif qui a été reçu au ministère du Travail le 4 mars et qui porte la signature de vingt-sept employeurs qui se sont portés parties à ce contrat.

Pour me mettre en mauvaise posture votre correspondant confond intentionnellement avec le contrat originaire le contrat qui a été amendé après l'entrevue de Mgr Desmarais avec le sous-ministre du Travail. Ce n'est pas juste, ni pour moi ni pour vos lecteurs qui ont droit de connaître la vérité non déformée.

Il est regrettable, monsieur le directeur, que la partisanerie politique pousse votre correspondant à essayer de me faire passer injustement pour un menteur, moi qui me suis constitué jusqu'ici un des plus ardents champions des idées essentielles prônées par les Syndicats Catholiques et qui me suis souvent mis dans des positions dangereuses pour défendre ces idées parce que je les croyais justes et dans l'intérêt national.

Votre tout obligé,

T.-D. BOUCHARD

ELECTION COMPLEMENTAIRE DANS LE QUARTIER UN

DEUX CANDIDATS ONT ÉTÉ MIS EN NOMINATION LUNDI: MM. FERDINAND BOUDREAU ET EUGÈNE PAYAN. — UNE BELLE ASSEMBLÉE.

Par suite de la mort de deux échevins, MM. Arthur Chenette et Damase S. Davignon, deux sièges échevinaux sont actuellement vacants à l'hôtel de ville. C'est d'abord celui de M. Chenette dans le Quartier Un, puis celui de M. Davignon dans le Quartier Quatre.

La mort de M. Davignon étant toute récente, le maire Bouchard n'a pas encore décerné d'élection complémentaire dans le Quartier Quatre, mais cela devrait être fait incessamment. Dans le Quartier Un, le maire a décrété l'élection, la mise en nomination étant fixée au 8 avril et l'élection au 15 avril.

Lundi dernier, jour de la nomination, à 11 heures du matin, deux candidats ont été mis sur les rangs, MM. Ferdi-

(Suite en page 8)

LA GRANDE ASSEMBLEE DU MARCHE CENTRE

Dans un des plus remarquables discours de sa carrière, le maire Bouchard explique nettement son attitude sur le contrat collectif des métiers de la construction.

IL DÉFIE SES CONTRADICTEURS

L'assemblée se termine sur une note d'unanimité cordialité et les adversaires se serrent la main.

DISCOURS DE MM. BOUCHARD ET VICTOR CHABOT

L'assemblée de M. Damien Bouchard au Marché Centre dimanche dernier a été marquée par un succès retentissant. Succès d'autant plus remarquable qu'un groupe d'adversaires politiques venu pour faire du chahut et poser des objections se fut de son propre gré après avoir entendu les explications du maire-député et n'eut même pas de suggestions à présenter lorsqu'il fut invité à soumettre son point de vue. On eut le rare spectacle de voir le chef de ce groupe d'adversaires présumés serrant la main de M. Bouchard et reconnaissant de vive voix que les explications données étaient entièrement satisfaisantes.

L'assemblée de dimanche dernier a donc été un véritable triomphe personnel pour notre maire. Triomphe aussi pour la cause qu'il défendait. Depuis quelques semaines ses adversaires politiques faisaient circuler toutes espèces de rumeurs au sujet du contrat collectif que les travailleurs en construction sont en voie de faire mettre en vigueur dans notre ville. On était donc anxieux d'entendre des explications claires et nettes à ce sujet. Ces explications furent données et à l'entière satisfaction du vaste auditoire.

L'assemblée a été l'une des plus importantes que nous ayons eues à Saint-Hyacinthe depuis plusieurs années. Dès midi on commençait à se former en groupes aux abords du Marché Centre. A deux heures la foule était tellement considérable qu'on dut ouvrir les trois grandes salles du marché pour la recevoir. Malgré leurs vastes dimensions plusieurs centaines de personnes ne purent y entrer. Il y avait au bas mot 2,000 personnes. Avant de commencer il fut même question de s'en aller dans un local plus vaste mais finalement on décida de ne pas imposer ce déplacement à l'immense foule qui était anxieuse d'entendre notre maire.

M. Bouchard avait invité ceux qui le critiquent à participer à la discussion. Leur représentant était M. Lionel Leblanc, étudiant en droit. Le maire l'a invité à venir parler sur l'estrade. M. Leblanc s'est borné à demander des explications et des éclaircissements qui lui ont été donnés bien volontiers. M. Bouchard ayant parlé près de deux heures, deux discours seulement ont été prononcés au cours de l'assemblée, d'abord par M. Victor Chabot, avocat, représentant du Quartier Trois au conseil municipal, puis par le maire. Sur la fin de l'assemblée M. Leblanc a offert de donner la main à M. Damien Bouchard pour que tous les intéressés travaillent à l'avenir pour le bien-être de la classe ouvrière sans compromettre l'intérêt des employeurs et des ouvriers constructeurs. M. Bouchard a donné la main à M. Leblanc, aux applaudissements de la foule.

M. Bouchard, aux dires de tous les auditeurs, a prononcé un des plus beaux discours de sa carrière. Il avait tellement porté la conviction dans la foule présente, qu'après avoir demandé que s'il restait une seule personne convaincue qu'il s'était trompé dans cette question, de le dire et qu'il essaierait de faire mieux, personne n'a répondu bien qu'au début de l'assemblée des mouvements qui se firent dans certains recoins des salles indiquant clairement qu'un certain groupe était venu pour faire de l'opposition.

Le contrat collectif dont il a été question viendra en vigueur dans la semaine du vingt-quatre du mois courant. C'est un contrat basé sur un salaire minimum raisonnable qui est assez flexible pour permettre aux ouvriers de première valeur d'obtenir des salaires satisfaisants et plus élevés que ceux portés au contrat. Pour les charpentiers et les peintres il établira des salaires hebdomadaires de soixante à soixante et six pour cent plus élevés que ceux qu'ils reçoivent à l'heure actuelle. Quant aux journaliers leur salaire hebdomadaire sera porté de huit à quatorze dollars et quarante cents, ce qui fait exactement 80 pour cent d'augmentation.

Voici maintenant un résumé des discours.

M. Victor CHABOT

L'assemblée était présidée par un vieux citoyen de Saint-Hyacinthe, M. Joseph Beauchemin. Le premier à porter la parole, M. Victor Chabot, avocat et échevin, offre un tribut d'hommage à la mémoire de deux anciens échevins qui viennent de disparaître, MM. Arthur Chenette et Damase S. Davignon. Rarement dit-il le conseil municipal de St-Hyacinthe s'est vu aussi cruellement éprouvé. C'est avec un sentiment de regret véritable et de perte sérieuse qu'on a vu disparaître de la scène municipale ces deux excellents représentants du peuple. Tous deux étaient à l'hôtel de ville de véritables représentants des ouvriers.

M. Chabot fait ensuite une brève revue des tractations qui ont accompagné l'élaboration et la présentation des projets de contrats collectifs dans les métiers de la construction. Le premier projet de contrat collectif dont il soit fait mention est celui paru dans la Gazette Officielle en date du 3 novembre. Quelles étaient les parties à ce contrat? M. Chabot lit l'avis paru dans la Gazette Officielle. On y voit que les parties au contrat étaient la Chambre de Construction de Montréal (le Builders' Exchange) et le Syndicat Catholique de la construction. Or, l'orateur le demande à son

En date du 3 décembre ils se sont réunis avec les employés et sont allés demander au maire Bouchard ce qu'il fallait faire. Car les salaires pour plusieurs raisons ne leur convenaient pas tous.

Il a donc été décidé de communiquer avec le ministre du Travail, l'hon. M. Arcand. Le 11 décembre, cinq patrons délégués, qui avaient retenu les services de M. Chabot comme avocat, ont rencontré le ministre à Montréal. Comparaisaient-ils devant le ministre pour protester contre le projet de contrat collectif? Pour dire qu'ils étaient contre? Non. On était unanime sur le principe du contrat collectif de travail, mais on considérait qu'il devait être appliqué judicieusement. Trois représentants des Syndicats Catholiques qui étaient présents à cette entrevue pourront rendre ce témoignage aux patrons qu'ils n'étaient pas opposés au principe du contrat collectif. On a simplement protesté contre le fait que le contrat avait été conclu avec un corps étranger. On a représenté que les ouvriers et les patrons de Saint-Hyacinthe étaient capables de régler leurs affaires sans l'ingérence du Builders' Exchange ou de tout autre corps étranger, sans se faire dicter par des étrangers. Parce que des membres du Builders' Exchange auraient construit quelque gros édifice à Saint-Hyacinthe, ce n'est pas à dire qu'ils doivent déterminer à quelles conditions les patrons et les ouvriers de Saint-Hyacinthe s'entendent entre eux. C'était aux patrons de notre ville qu'on eût dû aller avec un tel projet de contrat. La délégation a donc demandé qu'il soit permis aux patrons et aux ouvriers de Saint-Hyacinthe de régler leurs propres affaires.

La preuve que ce n'était pas à cause des salaires que les patrons avaient cette entrevue avec le ministre, c'est qu'ils voulaient que les journaliers gagnent, non pas 25 cents de l'heure comme il était mentionné dans le projet de contrat collectif du Syndicat Catholique, mais 30 cents de l'heure. (Appl.) Comment peut-on prétendre après cela que la délégation était contre les hauts salaires?

DISCOURS DU MAIRE

L'honorable M. T.-D. Bouchard se lève alors salué d'une salve d'applaudissements de la salle entière. Il répond immédiatement aux questions de M. Leblanc. Brièvement, le mardi 19 mars, entre midi et midi et demi, Mgr Desmarais est venu rencontrer M. Tremblay, le sous-ministre du Travail, au bureau de celui-ci à Québec. Monseigneur J.-Aldée Desmarais est le chef suprême des Syndicats Catholiques de St-Hyacinthe. M. Bouchard avait donc tout lieu de croire que Mgr Desmarais représentait l'idée des Syndicats Catholiques. Mgr Desmarais avait un projet de contrat dans lequel se trouvait un alinéa comportant une réduction de 5 cents sur toute la ligne pourvu que la semaine de 48 heures fût adoptée. La proposition de Mgr Desmarais était donc que si l'on réussissait à obtenir la semaine de 48 heures, il consentirait à réduire les salaires de 5 cents sur toute la ligne.

C'est ce projet de contrat que M. Tremblay, immédiatement après son entrevue avec Mgr Desmarais, est venu soumettre à M. Bouchard à son bureau. Le sous-ministre et M. Bouchard ont téléphoné à St-Hyacinthe le jour même, dans l'après-midi, pour aviser l'au-mônier des Syndicats Catholiques, M. l'abbé Martel, qui était à faire signer le second contrat de son association, de suspendre son travail, le sous-ministre lui transmettant le nouveau projet qui était issu de l'entrevue avec Mgr Desmarais. Entretemps, M. Bouchard, en leur transmettant le projet de contrat avait avisé tous les intéressés de le signer. M. l'abbé Martel répondit qu'il avait fini de faire signer son second contrat et qu'il n'en ferait pas signer d'autres. On se plaint que ce second contrat n'ait pas été publié. Le contrat qui a été publié est celui qui a

(Suite en page 5)

VOTEZ A BONNE HEURE LUNDI LE 15 AVRIL POUR FERDINAND BOUDREAU LE CANDIDAT DU PEUPLE

LE CLAIRON

JOURNAL HEBDOMADAIRE PUBLIE A SAINT-HYACINTHE

"Le Clairon" est imprimé par l'Imprimerie Yamaska au No. 173, rue Girouard, Téléphone: 498.

ABONNEMENTS

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00

EN VENTE CHEZ

M. Henri BARRE, 231 rue Cascades,
M. René CHOQUETTE, 106 rue Mondor,
M. Armand BROUSSEAU, 122 Cascades.

SAINT-HYACINTHE, 12 AVRIL 1935

LE BUDGET RHODES

On connaît la portée des nouveaux impôts annoncés par M. Rhodes. On pourrait croire à une blague. Mais il n'en est rien. Le ministre des finances compte sur un revenu additionnel de 12 millions du seul fait des modifications à l'impôt sur le revenu.

Il faudra, cependant, beaucoup plus que cela pour faire face aux dépenses ordinaires. Le ministre estime qu'une somme de 371 millions sera requise, ainsi répartie: 233 millions pour charges fixes et 138 millions pour frais d'administration. Mais on nous avertit aussitôt que les frais s'accumuleront du fait de l'assurance-chômage.

C'est nous avertir que nous allons à un autre déficit d'envergure.

Le déficit, pour la dernière année, ressort à 69 millions de dollars. Mais si l'on additionne le déficit de 48 millions des C. N. R., la dette se trouve obérée de 117 millions. Le ministre tire grand état du fait que c'est moins que l'année dernière alors que le déficit s'établissait à 133 millions. Mais c'est être trop modeste, surtout quand l'on considère que notre dette dépasse trois milliards. Et cela implique un service d'intérêt de l'ordre de 127 millions de dollars. Le ministre fait grand état d'une réduction de 14 millions, du fait d'une conversion avantageuse dans nos emprunts. Mais il admet que, sur la même base, l'épargne serait de 16 ou 17 millions par année.

Pour être complet donnons le tableau de la situation économique et financière du pays, telle que peinte par le ministre des finances. En février, le volume des affaires accusait un excédent de 48,5 pour cent sur le point le plus bas de la dépression. C'est une comparaison commode. Notons, toutefois, qu'il y a accélération dans le commerce des autos, du sucre, des chaussures, du papier journal, du bois, des vêtements, de l'électricité et aussi dans le transport, dans l'industrie de la construction et dans le commerce en général. Au point de vue de la production industrielle, de janvier 1933 à la fin de 1934, le Canada fait bonne figure. Il y a excédent de 46,2 pour cent, tandis que le chiffre pour les États-Unis n'est que de 32,3 pour cent, et de 22,3 pour le Royaume Uni. Mais, encore ici, on remarquera que la période est arbitrairement choisie. La production manufacturière accuse une augmentation sensible pour 29 articles. La production automobile, notamment, fut de 92 pour cent supérieure à celle de 1932. Mais pourquoi ne pas faire le rapprochement avec l'an dernier ? La tactique évidente est de toujours prendre le chiffre infime comme point de comparaison.

Excédent de 11 pour cent dans les bénéfices d'exploitation des C. N. R., et de 10,2 pour cent pour le C. P. R., ce qui est un bon point.

Mais quand le ministre s'applique à montrer les bons effets des accords d'Ottawa, l'effort devient laborieux. Les chiffres ne suffisent pas à la preuve.

Notre commerce rejoint le chiffre d'un milliard, pour les derniers onze mois. Il y a une balance favorable de 134 millions. Mais nos exportations restent encore inférieures à ce qu'elles devraient être. Le Canada est retombé au huitième rang parmi les nations du monde, pour le chiffre global. Et le ministre sent ici le besoin de s'en prendre au nationalisme économique, aux contingents, à l'instabilité du change et de la monnaie. On aurait cru entendre un ministre libéral. Mais M. Rhodes ne peut faire oublier qu'il est solidaire d'une politique qui est responsable de tous ces maux.

LA PUBLICITE EST LA CLEF DU SUCCES

A MESSIEURS les AUTOMOBILISTES

L'AUTO-CLUB DE SAINT-HYACINTHE

DR J. A. ERNEST DAIGLE
PrésidentEmery Lalonde
Vice-Prés.Paul Lussier
Secrétaire

Et ses seize directeurs, Citoyens de Saint-Hyacinthe offrent aux membres anciens et nouveaux qui feront partie du Club cette année:

10.—Remise de 50% du coût de tout remorquage résultant d'un accident ou d'une panne de moteur.

20.—Police d'assurance de \$1,500 en cas de mort accidentelle avec indemnités variant de \$1,500 à \$75 pour la perte de différents membres.

30.—Une recharge de batterie gratuite.

40.—Renseignements routiers pour tout itinéraire sans tenir compte des distances.

50.—Avis légaux sur toutes questions concernant l'automobilisme.

60.—Ecussons décoratifs à afficher sur l'automobile.

Tous ces avantages pour la contribution annuelle de \$5.00.

Pour renseignements additionnels adressez-vous à

HENRI RAYMOND

J.B.E. DUROCHER

258 rue Girouard, ou 84 rue St-Simon,
Tél. 259, St-Hyacinthe Tél. 31, St-Hyacinthe

L'OPINION

DES AUTRES

REGLEMENTS MUNICIPAUX

Lorsque les autorités municipales font des règlements, ce n'est pas pour ennuyer les gens, mais pour protéger le public. Quelques-uns de ces règlements ont pour objet de sauvegarder les intérêts du consommateur; d'autres de protéger, par exemple, les commerçants qui paient taxe ici, contre leurs concurrents du dehors. "La Parole", -- Drummondville

LES SANS-GRACES

Il y a quelque temps, les journaux annonçaient la mort, au Lac-à-Canards, dans le nord de la Saskatchewan, du frère Fabien Labelle des Oblats, à l'âge de 83 ans. Le frère Labelle était dans les missions de l'ouest et du nord de 1874. Il vécut même des années chez les Esquimaux au nord du Churchill. Modestement, sans jamais faire parler de lui et sans jamais rien demander, il bâtit des églises, des couvents, des presbytères et des écoles, il instruisit les Indiens et les Esquimaux et fit son humble part pour l'avancement du Christianisme et de la civilisation dans les régions sauvages du Canada.

Il était de la race des évangélistes et l'un des derniers survivants des missions canadiennes.

L'Abénaki, "Le Courrier-Sentinel", -- Montmagny

LA COHESION S'IMPOSE

Nous sommes près du tiers de la population nous avons droit à une représentation proportionnée au Parlement, dans le service civil. "En effet, dit le sénateur Lacasse nous sommes au Canada un petit tiers ou un gros quart; vous auriez donc droit à un tiers de représentation en tout et partout; mais quand vous exigez la représentation du Québec exclusivement, vous limitez votre droit au neuvième; exemple: le directeur où M. Beaubien a été élu à la Banque du Canada pour représenter la province de Québec.

Dans le commerce, l'industrie, les corps professionnels et tous les domaines de la vie économique et sociale, patronnons les nôtres. Achetons chez-nous; partout faisons-nous servir en français; notre première considération à nos médecins, avocats ou notaires. Leurs succès rejailliront sur nous. Ils nous représenteront dignement et nous feront bénéficier de leur influence... Paul Cardin

"Le Patriote de l'Ouest", -- Prince-Albert, Sask.

L'ILE D'ORLEANS

En certains milieux, on s'était ému trop tôt à propos de l'île d'Orléans qui, selon les adversaires du gouvernement Lacombe, était menacée de perdre son cachet pittoresque par la construction du magnifique pont qui va bientôt la relier à la terre ferme. Comme toujours, les critiques de cette nature ont été originaires des rangs de l'opposition, et celle-ci a voulu blâmer le gouvernement de Québec d'avoir construit ce pont de l'île d'Orléans. Or, la semaine dernière, à l'Assemblée législative, l'honorable J. E. Perrault, ministre de la Voirie et des Mines, a, dans un discours très applaudi, été explicite au sujet du cachet naturel de l'île d'Orléans, en déclarant que le gouvernement s'efforcera, grâce à une législation très opportune, de le conserver intact. "Le Journal de Waterloo"

A PROPOS D'ANNONCES

Dire que cela paye d'annoncer, c'est simplement répéter une vérité commune. Mais il arrive parfois que l'on ombe sur des exemples concrets qui en démontrent plus particulièrement l'évidence, et en voici un:

La petite ville de Rayne, en Louisiane, a une population d'environ 3,000 âmes. En 1883 le magasin Marvin-Kahn fut fondé. Il commença avec un seul commis, à part le propriétaire, mais aujourd'hui il en emploie trente et il fait des affaires annuelles se chiffrant à plus de \$500,000. Et remarquez bien que la localité ne contient pas plus de 3,000 âmes.

En commentant sur le succès des affaires, le gérant de la compagnie disait récemment: "Nous avons fait un commerce général de marchandises, avec les tissus et nouveautés constituant le gros des affaires, fournissant au commerce de dix paroisses et annonçant dans chaque journal dans notre section". "L'Etoile", -- Lowell, Mass.

LA PROVINCE DE L'ORDRE

Au congrès des maires qui a eu lieu la semaine dernière à Montréal, un témoignage particulièrement éloquent a été accordé d'embelle à la Commission des Affaires Municipales de Québec.

Sur la proposition de M. G. H. Robichon, maire des Trois-Rivières, le congrès a résolu de recommander au gouvernement de chacune des provinces d'instituer, "pour régler les litiges entre municipalités et obligatoires, un organisme semblable à celui de la Commission des Affaires Municipales de la province de Québec".

A l'unanimité, les maires-congrégistes ont donc reconnu l'excellence de l'organisme qui a été créé par le gouvernement Tascheau et dont l'utilité incontestable apparaît de plus en plus chaque jour. "Le Bulletin", -- Montréal.

AU MEXIQUE

La persécution se continue au Mexique. Mais l'Eglise catholique va lutter avec vigueur et, s'il le faut, comme l'écrivait un confrère, elle aura des évêques secrets, des prêtres cachés. Mais le sacerdoce se perpétuera, malgré la persécution. Et en dépit des efforts de cette clique odieuse qui terrorise le Mexique, en dépit des espions qui pullulent, des "chemises rouges" de deux sexes, la vie catholique continuera. Garcia Moreno disait en mourant sous le coup de ses meurtriers: "Dios mo muere" (Dieu ne meurt pas). Rapprochons cette parole de celle que

(Suite en page 3)

LE SPORT DU BICYCLE

Quelques considérations sur un sport qui a bien des adeptes. -- Nouveaux clubs à Montréal. -- Fin du club Létourneau. -- Bélanger et Létourneau abandonnés.

(Ecrit pour Le Clairon)

Le printemps est à peine arrivé que l'on parle de bicyclette pour de bon et l'on prédit un succès pour 1935. Montréal compte déjà deux nouveaux clubs dont l'un sous le nom de club Canadien sous la direction de M. Vander Auer et l'autre le club Baggio, sous la direction du professionnel Fioravanti Baggio. Le club canadien compte déjà deux nouveaux membres et des coureurs de valeur tels que Pierre Gachon, Louis Gachon, Bélanger, Valée et Trépanier, tandis que le club Baggio quoique pas aussi nombreux compte lui aussi d'excellents cyclistes tels que Reno Gomierato, gagnant de la course Québec-Montréal en 1934, Joe Beradunici, Valentin Perrin et Bruna Pavan. Mais pendant que Granby forme un club cycliste sous la direction du club Aramis et que déjà une vingtaine de cyclistes sont à l'oeuvre, St-Hyacinthe qui a connu tant de succès dans ce sport semble endormi et nous ne voyons pas comme les années passées les joyeux cyclistes s'entraîner en vue de quelques courses telles que la course qui était disputée chaque printemps sur le boulevard Laframboise et qui intéressait tout la population. St-Hyacinthe qui a eu tant de bon cyclistes tels que Bienvenu et Miller qui se classèrent dans la course Québec-Montréal en 1932 et aussi Blanchard, Pitou St-Amand, Campbell, Beauparlant et Mongeau qui firent leurs preuves sur le rond Laframboise. Et même en 1935 il est rumeur que le club Létourneau abandonne ses activités et par là fait même deux autres de nos meilleurs cyclistes qui se classaient parmi les meilleurs coureurs de la Province abandonneraient le bicycle. Bélanger qui se classe deux fois dans le Québec-Montréal et qui connaît tant de succès jusqu'à l'année dernière où Bélanger subit plusieurs accidents ce qui le força à abandonner le bicycle. Le jeune Létourneau qui a connu tant de succès en 1934 abandonnerait lui aussi de courir, ne laissant sur les rangs Henri Raymond, Albert Côté, et Paul Picard, champion cycliste local et champion de la province pour les 5 milles qui est toujours sous la direction de M. Aurèle Gaudette propriétaire du Grand Hôtel et sportman bien connu de cette ville. D'autre part l'on croit que M. Gaudette organisera encore quelques courses cette année avec les coureurs étrangers et nous pourrions voir à l'oeuvre nos coureurs locaux tels que Picard, Raymond, Côté et Gaston Labonté qui veut parvenir au rang des meilleurs amateurs de la Province. Agé de 16 ans et étant rempli de courage et d'ambition il saura prouver au public qu'il peut devenir champion avant longtemps.

Je termine en vous disant de lire le "Clairon" pour les nouvelles du cyclisme à St-Hyacinthe.

: o : :

LES VENTES

IMMOBILIÈRES

Voici la liste des dernières ventes immobilières inscrites au Bureau d'Enregistrement:

Vente d'une terre et terrain Nos P. 225 P. 101-102 P 103 P 104-519 P. 522 P. 523-524 P. 525-526, situés La Présentation, vendus par le shérif à Michel Beauregard pour la somme de \$5005.00. J. L. Cormier, notaire. Enrg. 21 mars.

Vente d'un emplacement Nos 180 181 de 683 situé Bourg, Rue Beauparlant, mesurant 26' x 54' vendu par M. François Xavier Boulay à Méris Audette pour la somme de \$2500.00. H. St-Germain, notaire. Enrg. 21 mars.

Vente de cinq terrains Nos. 1022E 1022D 1022C 1023C et 1023B, situés Quartier Cinq mesurant chacun 50' 6" x 76' vendus par Daniel St-Germain à Roméo Legendre et Chrysostome Bibeau pour la somme de \$225.00. H. St-Germain, notaire. Enrg. 21 mars.

Vente d'un lopin de terre avec boutique etc. Nos. P. 232-233-234 situé à St-Damase, mesurant 102' x sur profond de Jos. Lussier, vendu par J. Calias Eusèbe Mercier à Eusèbe Mercier pour la somme de \$4000.00. J. R. Bruneau, notaire. Enrg. 23 mars.

Vente d'un terrain à bois No P. 87 La Présentation situé

UN "RESTANT" DE L'HIVER

LA TÊTE PRISE vous empêche de dormir... gâte votre journée. Pour dégager rapidement la tête...



Rang Salvail, mesurant 1/2 arp. x 20 arps vendu par Delphis Chartier à Zéphirin Côté pour la somme de \$80.00 L. E. Morin, notaire. Enrg. 26 mars.

Vente d'un emplacement non bâti No. P. 85 situé rue St-Pierre, Village St-Joseph, mesurant 78' x 75' 7", vendu par Louis Ringet à Jos. Berthiaume, fils, pour la somme de \$300.00. Henri Morin, notaire. Enrg. 27 mars.

Vente d'un terrain No. 690a situé rue St-Germain, mesurant 25' x 109' vendu par Dame Delia Lapiere, à Hubert Guérin pour la somme de \$100. Henri Morin, notaire. Enrg. 2 avril.

Vente d'un terrain No. P. 9 et A de 691-P. 1690a situé rue Morison, mesurant 69' x 92', vendu par Hubert Guérin à Wilfrid et Narcisse Moreau pour la somme de \$1200. Henri Morin, notaire. Enrg. 2 avril.

Vente d'un terrain à bois No. P. 430 P 431 St-Ours situé Paroisse St-Ours, mesurant 1 arpt 10' x 20 arps, vendu par Pierre Comeau à Anthime Charron pour la somme de \$225. Alph. Meunier, notaire. Enrg. 3 avril.

Vente d'un terrain à bois No. P. 430-P. 431 St-Ours, situé Paroisse St-Ours, mesurant 1 arpt 10' x 20 arps vendu par Anthime Charron à J. Oscar Vézina pour la somme de \$100. Alph. Meunier, notaire. Enrg. 3 avril.

Vente d'un terrain No. P. 232 situé Paroisse St-Denis, mesurant 200' sur profond à Rivière Richelieu vendu par Albert Brodeur à Théodule Amiot pour la somme de \$190. Alph. Meunier, notaire. Enrg. 3 avril.

Vente d'une terre Nos 270 P. 271 St-Denis; une terre à bois No. P. 221 St-Charles; mesurant No. 270: 2 arpts x 30 arpts; No. 271: 1 arpt x 30 arpts, vendues par Paul Armand Bousquet à Léon Archambault pour la somme de \$5365.00. Alp. Meunier, notaire. Enrg. 3 avril.

Ces VERTIGES, cette NERVOUSITÉ sont des signaux de danger. Il vous faut un tonique reconstituant immédiatement pour tonifier les nerfs et renforcer le système et le meilleur c'est l'



Enjolivez et protégez vos planches avec



Ceux-là seulement qui ont déjà employé le vernis à plancher "SUN" peuvent apprécier à sa juste valeur ce fameux produit Canada Paint. Aucune expérience spéciale n'est requise pour appliquer ce vernis.

Le vernis à plancher Sun ne s'écaille pas ni ne se fendille et possède la durée du marbre. Il est à l'épreuve de l'eau, ne se décolore pas ni ne tache sous l'action de l'eau chaude ou froide. Il sèche rapidement. Deux couches suffisent pour donner à la surface une protection parfaite et une beauté durable.

Fabrique par les manufacturiers de la fameuse ligne de produits CANADA PAINT

R. S. DESAUTELS & CIE ENRG.

63 St-François Tél. 275 St-Hyacinthe, P. Q.

NOUVELLES CHAMPIONNES

Les grandes aptitudes de la race bovine canadienne à la production laitière.

Deux vaches canadiennes, la propriété de la Ferme-Ecole Provinciale de Deschambault, Québec, dont M. S.-J. Chagnon est le directeur, viennent d'établir des records de production laitière et beurrière.

Une de ces vaches, "Princesse Sarah-9H" —12781— a supplanté l'ex-championne pour la classe de 3 ans, division de 305 jours, en produisant 11,878 lbs de lait et 496 lbs de gras en 298 jours. L'ex-championne de cette classe était "Paquerette de l'Ecole-2C" —11396— Elle avait produit 10,806 de lait et 488 lbs de gras. Cette dernière est la propriété de l'Ecole de Laiterie de Saint-Hyacinthe.

"Princesse Sarah-9H" provient de la vache "Princesse Sarah-2C" —7980— qui avait produit, à l'âge de 2 ans, 10,506 lbs de lait et 488 lbs de gras avec un pourcentage moyen de 4.67 durant une période de 365 jours. Le père de la nouvelle championne, "Vaillant" —6775— est inscrit au Livre d'Or sous le numéro 62 et au Livre d'Elite classe "AA", No 42 et a été plusieurs fois grand Champion aux expositions de la province.

La deuxième vache, "Princesse Belle-5G" —11759—, qui a produit 9,480 lbs de lait, 553 lbs de gras avec un pourcentage moyen de 5.83 durant une période de 298 jours, à l'âge de 4 ans. Elle supplante la vache "Bernier-2C" —8070— propriété de cette même institution, qui détenait antérieurement le championnat de cette classe avec un record de 12,377 lbs de lait et 505 lbs de gras.

Ces nouveaux records démontrent une fois de plus les grandes aptitudes de notre race bovine canadienne à la production laitière et beurrière, qualités depuis longtemps reconnues par les compétences agricoles du pays. Les autorités de la Ferme-Ecole Provinciale méritent des félicitations pour ces beaux succès qui démontrent la valeur de leur troupeau et de la race bovine canadienne.

AYONS TOUJOURS L'OEIL OUVERT

Les chutes et leurs causes

Les chutes causent presque autant de morts et de blessés que les accidents d'automobiles. Elles viennent en second lieu sur la liste des principales causes d'accidents. Soyons donc toujours sur nos gardes, car des chutes sérieuses arrivent à tout instant aux personnes que l'on croirait le moins exposées.

Ayons donc toujours l'oeil ouvert; nous éliminerons ainsi les causes prédominantes des chutes, telles que:

1. Objets traînant sur le plancher ou dans les escaliers.

(Suite en page 7)



LE TABAC À PIPE
ALOUETTE
est le choix des connaisseurs

La Cie B. Houde Limitée—Québec

LA BIÈRE QUI A DU

Caractère!
Déguster lentement un verre de FRONTENAC WHITE CAP—quelle riche saveur—quel goût moelleux—quelle délicate force! WHITE CAP possède du caractère.



NOUVELLES D'AUTREFOIS

On lisait dans L'UNION en 1903

1903. — DECEMBRE le 15. — L'élection des officiers du Cercle Montcalm a donné le résultat suivant: Prés. E. Bédelle; vice-prés. Esdras Tétreault; sec.-arch. A. Majeur; Trés. T. D. Bouchard, ass.-trés. Ad. Gosselin; conseillers. Jos. Bissonnette, Arthur Brodeur, A. Lassonde et Eug. Lagassé; directeur de pièces. J. Cordeau; com.-ord. Ls Bissonnette.

16. — La Cour St-Hyacinthe de l'Ordre des Forestiers Indépendants a fait l'élection de ses officiers pour 1904: chef Forestier, J. G. Trahan; Ex-chef Forestier, Dr L. A. Beaudry; vice-chef forestier, A. Beaudin; Orateur, H. Monette; Sec.-Arch., H.-A. Beauregard; sec.-fin. H. Lamoureux; Trésorier, Eug. Lamarche.

17. — La Banque de St-Hyacinthe vient d'ouvrir une succursale à Drummondville. C'est M. A. St-Amant, qui était payeur au bureau-arch ici-même, qui a été chargé de la direction de cette succursale.

18. — M. E. B. Dufort est décédé hier soir à l'âge de 89 ans. Il était né le 20 février à Boucherville. Il vint s'établir ici vers 1863.

— M. Jos. Borduas, âgé de 20 ans, employé à la Penman Mgt., est décédé hier matin.

22. — Ce matin, vers les 4 heures, nos pompiers ont été appelés au coin des rues Concord et Cascades pour éteindre un incendie qui s'était déclaré à l'hôtel Tivoli. L'alarme a été donnée par M. Jérôme Lussier qui occupe l'étage supérieur de l'hôtel. Les dommages sont assez considérables. La buvette, le logis de M. Lussier et le salon de coiffeur de M. Lemieux ont à les supporter. L'hôtel est à M. S. Gauthier.

23. — Hier après-midi, à une heure, est décédé, à l'âge de 2 ans et 6 mois, un enfant de M. Adolphe Bourgeois, constable.

24. — Les élections des Officiers de la Cour Xenophon No 618 ont donné le résultat suivant: Député de Cour, M. Arth. Lapiere; médecins de Cour, les Drs Jacques; Chef Forestier, Dr Ulric Jacques; Vice-Chef Forestier, Jos. Gladin; Sec.-Arch. Jos. Benoit; sec.-fin. Arthur Côté; Trés. Eusèbe Bourgeois; orateur, Clément Desmarais; gardes Camille Fontaine et Rodric Ducharme; sentinelles, Stanis.

Annoncez dans le "Clairon"

COLONNES FÉMININES

BEAU CAVALIER

Beau cavalier dont le front brille,
Dont le rire clair éparpille
Dans le soir ses joyeux grelots,
Dont l'audace emplit la prunelle,
Sur deux vieux genoux monte en selle,
P'tit galop ! P'tit galop ! P'tit galop !

Vivre le bonheur qui t'enivre,
Les jours qu'en ce monde il faut vivre
Ne sont pas tous tant rigolos.
Espoirs sans but, tristesses vaines,
Chevauchent les ombres humaines,
P'tit galop ! Grand galop ! P'tit galop !

Les arbres, au printemps, fleurissent,
A l'automne, les fruits mûrissent.
L'âme ainsi. Chaque âge a son lot.
Tic-tac l'horloge à voix basse,
Tic-tac, tic-tac, et le temps passe,
Grand galop, grand galop, grand galop !

Lionel LEVEILLE

LA PISTE DE HIALEAH

Je n'avais jamais assisté aux courses de ma vie. Alors un après-midi nous sommes partis un groupe d'amis pour Hialeah qui est la plus belle piste du monde.

Le terrain de course est situé à peu près à cinq ou six milles de la ville. Nous entrons par une avenue de palmiers royaux de toute beauté. Nous parquons nos autos à quelques pas du Grand Stand, qui se trouve situé à côté du fameux Club House où les plus grandes célébrités du monde viennent assister aux courses.

Il y a place pour cent mille personnes. En face du Grand Stand se trouve au centre un parc contenant un petit lac où l'on peut voir des cygnes noirs, des blancs, et les beaux flammingos qui se chauffent au soleil bien indépendants de ce qui se passe autour d'eux.

A la première course, on me demanda si je voulais tenter le sort sur un cheval. Une amie et moi nous prenons un numéro. Au son du clairon les chevaux montés s'alignent. Il y a un jockey entre tous les autres qui semble nain, tellement il est petit; c'est le fameux Watson. Un ami va parier pour nous et revient avec le billet qui doit nous emporter une fortune si on gagne. Malheureusement notre cheval n'est pas rentré et pour comble de malheur la course fut tellement courte que la première nouvelle que j'en sus, c'était fini et je perdais \$1.00.

Je n'ai jamais rien vu de ma vie pour plus m'enthousiasmer. De course en course, je m'intéressais de plus en plus. Comme mes voisins je criais tout comme si cela pouvait aider mon cheval. A la dernière course je perdais une bonne somme. Je me décidai à la dernière minute de parier sur le petit Watson. Le cheval n'étant pas un favori, il devait plus payer s'il entraînait. Un pressentiment me disait de parier. Donc je descends en vitesse chercher un billet et quelle ne fut pas ma joie de voir entrer mon cheval troisième. Je rentrai également dans mon argent.

Quelques jours après, d'autres amis nous invitèrent pour y retourner. C'était un samedi et il y avait foule. Les courses furent de plus intéressantes. Le record de la vitesse fut remporté par Speedmore et nous rapporta quelques dollars. Notre hôte perdit un joli montant mais nous les femmes, plus sages, nous revenions avec vingt-cinq sous dans notre poche.

Je crois qu'en fait de sport passionnant, les courses sont certainement en tête, car je ne me rappelle pas avoir assisté à quoique ce soit qui m'enthousiasmaît à un plus haut point que les deux fois où je suis allée aux courses. Cette piste mérite la peine d'être vue car en fait de panorama, je crois que c'est ce qu'il y a de plus beau à Miami.

Bianca

Miami, le 30 mars 1935.

LA MODE

Nous lisons dans un des plus grands magazines américains quelques notes sur la Mode. Voici ce qu'on nous dit sur la longueur des robes. «Pour le jour, elles sont un pouce ou deux plus courtes que l'an dernier, c'est-à-dire douze pouces de terre. Pour le soir, quelques-unes à terre,

d'autres plus longues en arrière qu'en avant.

Les styles sont tout à fait différents pour le jour et même en en voit pour le soir. Les robes du jour se garnissent d'ordinaire de taffetas; le soir il se porte beaucoup de chiffon. Les couleurs pour le jour sont les bleus, surtout le bleu marine et le bleu ardoise. Pour

Feuilleton du "Clairon"

JALOUSE

Par LOUIS D'ARVERS

No. 4

Malgré mon désir d'acquiescer la certitude qu'Yves Dunkas avait été féru d'amour par la célèbre actrice et qu'il s'intéressait encore à elle, je devais convenir en moi-même qu'il n'en était rien.

Il paraissait au contraire très évident qu'il allait travailler de son mieux en faveur de cet heureux du Laurais, car il paraissait de plus en plus satisfait de sa mission.

—Si je comprends bien, dit-il, résumant leur conversation, les fonctions de lui Laurais aux Affaires étrangères de France peuvent devenir néfastes à Mlle de Riency, qui, elle-même, nous a été très utile?

—Exactement. En réalité, et si étonnant que cela paraisse, ses intérêts privés, mieux ses affaires de cœur sont étrangement liés avec les plus graves questions politiques. C'est pourquoi j'ai pensé à vous pour une mission où il est nécessaire de travailler contre les intentions d'une ambassade à laquelle du Laurais est attaché, sans nuire en rien à sa fiancée, ni à lui-même.

—Faites pour le mieux, conclut-il, je vous laisse toute votre liberté d'action. Mais n'oubliez pas que j'attache une importance extrême, pour l'Angleterre, et pour moi personnellement, à votre réussite.

—D'une part vous avez en mains le bonheur et — je le crois sincèrement — la vie d'une femme et, d'autre part, votre responsabilité en ce qui concerne notre diplomatie sera profondément engagée jusqu'au moment où vous aurez remis entre les mains de Mlle de Riency le

petit paquet que je vais vous confier. —Je ne serai tranquille que quand il le sera dit Yves avec conviction.

—Et moi donc! fit avec plus de conviction encore le grand diplomate.

J'aurais donné beaucoup pour voir le précieux paquet destiné à Jenny Riency, et j'étais tentée de me soulever un peu au-dessus de mon divan, mais cela eût été trop dangereux.

Le secrétaire du Foreign Office est peu indulgent par nature et il n'a de bienveillance que pour les très jolies femmes. C'est pourquoi, je suppose, il n'a jamais pu me supporter et se montre tout juste poli avec moi. Il aurait peut-être trouvé naturel de m'étrangler comme un chat enragé s'il m'avait soupçonné d'avoir surpris son secret.

Un mot d'Yves me révéla du reste que le précieux paquet était extrêmement petit.

L'importance du message ne consistait évidemment pas dans son volume, dit-il en riant, je puis facilement mettre ce petit portefeuille dans la poche de mon habit.

—Oui, et je vous prie, mettez-le tout de suite, et gardez-le avec jalousement que si votre vie en dépendait, dit solennellement le diplomate.

—Rendez ici quelques minutes pendant que je me monterai dans la salle de bal, ajouta-t-il, il est préférable que nous ne rentrions pas ensemble.

Une seconde plus tard, Yves était seul.

Je me demandais ce qui arriverait si je surgissais inopinément devant lui?

J'avais une envie folle de le faire et de voir l'expression de son visage quand il comprendrait qu'il était à ma merci.

Mais je n'en avais que trop fait déjà....

D'autre part, il m'eût été très pénible d'encourir son mépris en avançant que j'écoutais aux portes. J'avais mieux à faire.

J'avais déjà arrêté mes plans,

pour me servir, au profit de ma vengeance, des secrets que je venais de surprendre.

III

LA VENGEANCE DE LISA

Lorsque Yves fut sorti de la pièce en toute sécurité, ma première pensée fut de quitter mon inconfortable cachette et de regagner au plus vite mon appartement.

Mais, au moment précis où je me relevais, tout engourdi par des crampes, un pied et un bras complètement inertes, Lord Montcalm entra dans son bureau, et il me fallut reprendre en hâte ma fatigante position.

Lord Montcalm accompagnait un ami, féru comme lui-même de vieux livres et d'éditions rares; Tous les deux commencent à se délecter dans leur admiration et j'aurais à rester là Dieu savait combien de temps.

Ils allaient d'une vitrine à l'autre, s'extasiaient, discutant la valeur d'une bible et plongeant le nez dans de vieux volumes qui eussent dû, depuis longtemps, être mangés par les rats!

Je ne pensais, moi, qu'à la volupté que j'aurais éprouvée à mettre le feu à l'ensemble et à pouvoir me sauver sans être vu....

Enfin Lord Montcalm se souvint qu'il y avait un bal autour de son bureau et qu'il était le maître de la maison qui offrait ce bal!

Il entraîna le vieux radoteur qu'il avait amené et j'eus enfin le champ libre.

Ma chance habituelle, toujours mauvaise naturellement, voulut que deux idiots, jouant aux amoureux, trouvant sans doute que les serres et autres dégagements de la salle de bal ne leur offraient pas assez de sécurité, entrèrent là comme en pays conquis. Avant que j'aie pu secouer mes crampes et quitter ma prison de soies d'Orient, ils étaient à quelques pas de moi.

Pour comble de malheur, les deux amoureux choisirent mon divan pour s'asseoir et débiter leurs

niaiseries, et je dus me tenir plus étroitement serrée encore contre le mur.

J'avais l'impression que des épines ou des aiguilles picaient mon malheureux corps, de plus en plus engourdi, et j'envoyais mes deux niguards à tous les diables.

Grâce au ciel, un bruit de voix dans le couloir les rappela à la prudence et ils se sauvèrent comme des coupables. Je pouvais enfin sortir de ma cachette, mais j'étais plus morte que vive. Il me fallut toute la force de volonté, toute l'angoisse du péril que je courais si j'étais découverte pour arriver jusqu'à ma chambre.

Il était temps, les invités commençaient à se retirer et Dinah ne tarderait vraisemblablement pas à venir chez moi pour prendre de mes nouvelles.

J'usai tout ce qui me restait de force pour passer une robe de chambre et défaire mes cheveux, afin qu'elle me crût remontée dans ma chambre depuis longtemps.

Quelques minutes plus tard le bouton de la porte fut tourné avec précaution, Dinah me croyait endormie, mais voyant ma chambre éclairée, elle entra.

Elle avait dans toute la nuit, mais elle ne paraissait pas fatiguée le moins du monde et son visage était radieux.

Je retrouvais dans sa voix la même note de joie et en même temps de fierté que j'avais remarquée en bas dans la voix de Dunkas.

—Je vais beaucoup mieux, lui dis-je, redoutant plus que jamais sa pitié à cette minute, et je serais au lit, endormie depuis longtemps, si je n'avais eu la curiosité de savoir comment la fête s'est terminée, et si vous vous êtes bien amusés?

—La fête a été réussie de tous points, c'est un vrai succès pour ma tante.

—Et naturellement, vous n'avez pas manqué une danse, demandai-je?

—Si, quelques-unes, pendant lesquelles j'ai préféré causer....

—Et je devrais facilement avec quel Yves Dunkas? n'est-ce pas. Et

LE COURRIER

Q.—Que pensez-vous des personnes qui passent leur temps à jouer des tours, parfois à leurs amis, leur occasionnant toutes sortes d'ennuis et de trouble? **Lectrice.**

R.—Je pense qu'elles manquent d'éducation et d'un certain degré d'intelligence. Il n'y a rien de plus détestable que ces personnes et la société peut très bien s'en passer. Vient toujours un temps où elles sont connues de tous et mises de côté, car on ne peut frayer avec des personnes qui ne sont pas fiables et dont les actes menacent de devenir insupportables pour leur environnement. On devrait les punir de la manière qu'elles le méritent. Leur vilain défaut se corrigerait peut-être; elles finiraient par comprendre la responsabilité de leurs actes, qui ayant semé le mal deviennent quelquefois irréparables. Un des bonnes résolutions du Carême serait de pratiquer la charité que l'on a entendu prêcher et aussi de se mêler de ses propres affaires, de ne pas aller semer sur la route des autres, des ennuis et des troubles dont en conscience on est responsable. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

LE COURRIER

Q.—Que pensez-vous des personnes qui passent leur temps à jouer des tours, parfois à leurs amis, leur occasionnant toutes sortes d'ennuis et de trouble? **Lectrice.**

R.—Je pense qu'elles manquent d'éducation et d'un certain degré d'intelligence. Il n'y a rien de plus détestable que ces personnes et la société peut très bien s'en passer. Vient toujours un temps où elles sont connues de tous et mises de côté, car on ne peut frayer avec des personnes qui ne sont pas fiables et dont les actes menacent de devenir insupportables pour leur environnement. On devrait les punir de la manière qu'elles le méritent. Leur vilain défaut se corrigerait peut-être; elles finiraient par comprendre la responsabilité de leurs actes, qui ayant semé le mal deviennent quelquefois irréparables. Un des bonnes résolutions du Carême serait de pratiquer la charité que l'on a entendu prêcher et aussi de se mêler de ses propres affaires, de ne pas aller semer sur la route des autres, des ennuis et des troubles dont en conscience on est responsable. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

Q.—Quel cadeau pourrais-je donner à mon amie pour son anniversaire de naissance? **Amoureuse.**

R.—Tachez de vous arranger pour savoir ce qui pourrait lui plaire. Ne le faites pas voir, mais essayez de lui faire dire ses goûts. Il y a plusieurs choses qui peuvent lui faire plaisir, tel que des articles de toilette ou bien un petit bijou, enfin il y a une quantité de jolis cadeaux qu'on peut faire à un prix minimum.

Q.—Que pensez-vous des exercices physiques, peuvent-ils aider à faire maigrir. Aussi est-ce vrai que la natation est le meilleur de tous? **Culture Physique.**

R.—Les exercices physiques sont certainement très bons pour la santé, mais il faut aussi suivre une diète si l'on veut maigrir, tel que mettre de côté le gras et les farineux. La natation et la marche sont les deux meilleurs exercices reconnus parce que toutes les parties du corps sont en mouvement. Seulement il ne faut pas exagérer, il faut y aller tranquillement et choisir de préférence les exercices qui nous font le plus de bien. **Bianca.**

NOTES LOCALES

UN ANCIEN DE NOTRE SEMINAIRE

Mgr L. A. Dubuc, curé de St-Jean-Baptiste de Montréal, célèbre un anniversaire.

Mgr Louis-Alexandre Dubuc, P. D., le vénéral curé de la paroisse Saint-Jean Baptiste de Montréal, a célébré lundi dernier le 71ème anniversaire de sa naissance. A cette occasion il a reçu les vœux de ses paroissiens et d'un nombre considérable d'amis.

Originaire de Longueuil, Mgr Dubuc a fait ses études au séminaire de St-Hyacinthe et au grand séminaire de Montréal. Il est prêtre depuis le 22 décembre 1888.

L'ADORATION NOCTURNE

Ligue qui célébrera prochainement un anniversaire.

La Ligue de l'Adoration Nocturne célébrera prochainement le 40ème anniversaire de sa fondation. Cette célébration par les membres prendra la forme d'une journée d'actions de grâces le 16 juin prochain. Voici le programme de la journée:

9 hres: Messe à l'église Notre-Dame du Rosaire, suivie du déjeuner à la salle N-D. Le soir à 7 hres, heure sainte pour tous les hommes.

Tous les anciens sont priés de communiquer avec le secrétaire, M. Irénée Daviau à partir du 1er mai, 63 rue St-Pierre, Laprovidence.

FEU M. C. E. PICARD

A Montréal, le 10 avril courant est décédé subitement M. Charles-Edouard Picard à l'âge de 35 ans. Il était indisposé depuis quelque temps, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi soudaine.

Feu M. Picard laisse dans le deuil, outre son épouse, née Pamela Beaudry, deux filles, Lionel et Jean-Guy; deux fils, Marie-Jeanne et Germaine; son père, M. Edmond Picard, de Saint-Hyacinthe et quatre sœurs, Mme Alfred Piché (Eva), Mme C. E. Charron (Ernestine), Mme Roméo Bousquet (Marie-Jeanne) et Mlle Germaine Picard, toutes de Saint-Hyacinthe.

Les funérailles ont lieu ce matin.

DÉMONSTRATION CULINAIRE

Chez les RR. Soeurs de la Présentation de Marie.

La prochaine démonstration culinaire qui sera donnée au convent des RR. Soeurs de la Présentation de Marie aura lieu lundi soir prochain, le 15 avril, de 7 h. 15 à 9 h. 15. Voici le programme pour lundi soir:

"POUR PAQUES" Il faut des oeufs, du jambon de l'agneau. Faut-il aussi des douceurs? mais oui. Il y aura distribution d'oeufs de Pâques, prix de présence, etc.

Démonstration: 10; Feuille des recettes: .05.

"LE BOSSU" AU PATRONAGE

Un drame de chevalerie qui sera bientôt représenté en notre ville.

On annonce qu'un groupe d'artistes bien connus interprétera bientôt dans notre ville une pièce basée sur le célèbre roman de Paul Féval: "Le Bossu". C'est un drame de chevalerie à brillants effets, en 5 actes et 3 tableaux. Plus de 50 personnages seront en scène.

Les représentations auront lieu au Patronage, 104 rue Girouard, les 11 et 14 mai prochains, à 8 heures P. M.

Les billets seront en vente prochainement.

SYMPATHIES

La famille F. X. Boulay désire remercier bien sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de M. F. X. Boulay, soit par offrandes de fleurs, offrandes de messes, bouquets spirituels, oeuvres du noviciat, visites ou de toute autre manière que ce soit.

DE PASSAGE

M. J. Armand Guillerie, qui vient d'accepter la position d'organisateur provincial pour l'Ecole Moderne des Sciences Domestiques, sous la direction de Mlle Hélène Chagnon, était de passage à Saint-Hyacinthe dimanche dernier.

L'INEXÉCUTION D'UN CONTRAT

Jugement en Cour Supérieure à propos de travaux qui furent arrêtés.

En Cour Supérieure cette semaine, l'hon. juge Archambault a rendu le jugement dans la cause de Eugène Desrosiers et al vs la Corporation de la paroisse de Sainte-Hélène.

Il s'agit d'un contrat pour la construction d'un pont dont l'exécution fut commencée puis interrompue. Les demandeurs réclamaient une somme globale de \$600, pour inexécution dudit contrat, fourniture de pierre, travaux dans le lit de la rivière, camionnage et domages-intérêts.

L'hon. juge Archambault a considéré dans son jugement que la corporation défenderesse ne pouvait être liée à moins que le règlement ordonnant l'exécution des travaux n'eût pourvu à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il a considéré de plus qu'aucun contrat valide n'avait été passé entre les demandeurs et la défenderesse, et que cette dernière n'aurait pas dû commencer les travaux avant que l'appropriation nécessaire eût été votée. Cependant, en vertu du principe que personne ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui et vu que la corporation défenderesse avait bénéficié de la pierre apportée sur les lieux et de la location du terrain, le tribunal a considéré également que la défenderesse devait payer le coût de la dite pierre et la valeur locale du terrain. L'hon. juge Archambault a donc accordé aux demandeurs des dommages-intérêts au montant de \$115.00.

SALAIRE MINIMUM

Prochaine conférence des patrons et ouvriers barbières avec la Commission du salaire minimum.

Le 23 avril prochain aura lieu une conférence des patrons et ouvriers barbières de la province avec les membres de la Commission du salaire minimum, sous la présidence de M. Gustave Franc, en vue de déterminer l'échelle de salaires et les conditions de travail dans ce métier. La conférence aura lieu à Montréal.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Assemblée des membres mardi prochain.

Mardi prochain, le 16 avril, il y aura assemblée des membres de la Chambre de Commerce; tous les marchands, commerçants et hommes d'affaires de la ville sont invités. Le but de l'assemblée est l'élaboration des résolutions, l'adoption de la loi de la ville de Saint-Hyacinthe.

MORT D'UNE RELIGIEUSE

Funérailles à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe.

Le 2 avril dernier expirait à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, la vénérable Soeur Rosa Préfontaine dite Saint-Joseph fille d'Herménégilde Préfontaine et d'Octavie Beaudry, de la paroisse de Beloeil. Elle était âgée de 67 ans dont 44 ans de vie religieuse. Le service funéraire fut chanté par Monsieur l'aumônier, l'abbé G. Vigneau. Etaient présents au décès: MM. les Chanoines C. A. Beaudry, oncle de la défunte, J. B. Nadeau, MM. les abbés H. Messier, H. Chabot, G. Roy, A. Vézina, M. Godbout.

Dans la nef se trouvait une délégation des diverses communautés de la ville, et le personnel de l'Hôtel-Dieu.

LE JEU DE QUILLES

Le public est cordialement invité aux joutes de détail de la ligue de petites quilles de la société Philharmonique, jeudi le 18 courant à 8 heures précises p. m.

Le même soir, les billets de détail pour le \$5.00 sera tiré et de plus le résultat des joutes de la ligue de petites quilles, composé de 9 clubs sera connu du public.

Une invitation toute spéciale est faite aux joueurs des différents clubs d'être présents pour ces joutes de détails.

Henri Robillard.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Assemblée des comités d'organisation.

Mardi soir prochain, le 16 du présent mois, il y aura assemblée des comités d'organisation de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Saint-Hyacinthe, cette année.

Les dits comités devront présenter leurs programmes pour leur acceptation par le bureau de direction du Conseil général de notre société diocésaine et nationale.

L'assemblée commencera à 8 hres p. m. précises, à la Maison des Oeuvres, en face de la cathédrale.

MAISON DETRUITE

Un incendie rue Saint-Pascal.

Vers quatre heures lundi après-midi, une alarme a appelé les pompiers dans la rue Saint-Pascal, près de la rue Saint-Paul. Un incendie causé par un tuyau de poêle défectueux venait de se déclarer dans une maison de bois appartenant à Dominique Cadorette.

La maison, qui flambait à l'arrivée des pompiers, a été pratiquement détruite.

FEU DE BROUSSAILLES

Un feu de broussailles s'est déclaré mercredi après-midi sur un terrain vague situé à l'angle des rues Morin et Sainte-Anne.

Les pompiers ont eu promptement raison des flammes.

FEU Mlle M. L. MAJEURE

A Montréal, le 9 avril courant, est décédée Mlle Marie-Louise Majeure, après une longue maladie. Elle était âgée de 65 ans.

Elle laisse dans le deuil trois frères, MM. Aldéric et Origène Majeure, de Saint-Hyacinthe, et Oscar Majeure, de Vaudeuil; deux sœurs, Mmes Aldéric et Oscar Majeure, ainsi qu'une nièce, Mlle Marie-Jeanne Majeure.

Les funérailles auront lieu à Montréal et l'inhumation à Saint-Hyacinthe.

JUGEMENT EN COUR SUPÉRIEURE

Un règlement que la corporation de Saint-Liboire avait parfaitement le droit d'adopter.

Par jugement de l'hon. juge Archambault, en Cour Supérieure, un citoyen de Saint-Liboire, M. Maurice Meunier, qui voulait faire passer un règlement de cette municipalité à vu sa plainte renvoyée par le tribunal.

Ce règlement a été adopté par le conseil local pour la bonne gouvernance de la municipalité et défend à toute personne de stationner ou de causer du désordre aux endroits publics.

Suivant la plainte du demandeur, trois citoyens de Saint-Liboire, ont été condamnés à \$1.00 d'amende et les frais ou cinq jours de prison, pour avoir stationné durant quelques minutes sur la galerie du bureau de poste du village de Saint-Liboire. Le citoyen, dans sa plainte, prétendait que ce règlement était ultra vires, nul et illégal et constituait un abus de pouvoir.

En défense, la corporation du village de Saint-Liboire alléguait que le règlement avait été passé après maintes demandes des contribuables, qu'il avait été adopté à la suite d'abus graves et que la municipalité était parfaitement dans les limites de ses pouvoirs en l'adoptant.

L'hon. juge Archambault n'a pas hésité à renvoyer la demande après avoir considéré l'article 390 du code municipal qui donne le droit aux municipalités de passer des règlements pour assurer l'ordre, la paix, le bon gouvernement et le bien-être général de la municipalité. Le tribunal a considéré également que le demandeur n'avait pas la qualité d'électeur requise par la loi, vu qu'il n'apparaissait pas au rôle d'évaluation en vigueur, ni comme propriétaire, ni comme locataire occupant d'un terrain ayant une valeur minima de \$20.

UN TÉMOIGNAGE

Sur l'entrée de M. Bouchard dans le cabinet.

Discutant l'entrée probable de l'hon. T. D. Bouchard dans le cabinet, M. Olivier Asselin écrit dans "L'Ordre", de Montréal:

"Il y a une chose dont il faut se réjouir, et c'est l'entrée de M. Bouchard dans le cabinet. D'autant plus que M. Bouchard cumule, paraît-il, cette fonction et le contrôle des affaires municipales où sa compétence est incontestable. Evidemment, le contrôle de l'industrie hydro-électrique institué par le gouvernement sur la recommandation de la commission Lapointe satisfait M. Bouchard, qui fut pendant longtemps l'opérateur le plus ordinaire de la municipalisation en notre province. Il est aussi à prévoir que M. Bouchard ne sera pas un zéro dans la délibération des autres questions et que sa présence au conseil des ministres se fera sentir de diverses façons."

L'INDUSTRIE DU TRICOT

Les délégués des patrons à la conférence du 24 avril.

A Montréal, mardi de cette semaine, a eu lieu une conférence préliminaire des représentants de la section du tricot de l'industrie textile, en vue de la conférence conjointe des patrons et des ouvriers qui aura lieu le 24 de ce mois avec les membres de la commission du salaire minimum.

Les femmes, sous la présidence de M. Gustave Franc.

Au cours de la conférence d'hier, les patrons ont choisi quatre représentants qu'ils délégueront à la conférence du 24. Ces représentants sont: pour Montréal: MM. W. Paquin, Knit-to-Fit; H. J. Thompson, de Massey Knitting Co.; pour le reste de la province: MM. B. X. C. Bailey, de Penman Ltd. de Saint-Hyacinthe; N. H. Biron, de la Compagnie de Tricot de Nicolet.

D'ici le 24 courant, on choisira les représentants des ouvrières de chacune des sections.

LES DISPENSAIRES MUNICIPAUX

Le rapport des activités pour le mois de mars.

Nous publions ci-après le rapport du travail du médecin et de l'infirmière des dispensaires municipaux pour le mois de mars 1935: Nombre de cliniques, 12; nombre de jours de cliniques, 10; heures aux cliniques, 44; heures aux visites, 53; heures au bureau, 17; heures totales de travail, 136; nombre de cliniques antituberculeuses, 6; Assistance, 96; nouveaux cas, 30; Rayons X, 25; Négatifs, 21; Positifs anciens, 4; positif nouveau, 1; nombre de cliniques de puericulture, 6; nourrissons et enfants examinés, 173; Nouveaux cas, 5; visites à domicile par l'infirmière, 158; bébés, 151; cas antepartum, 21; Cas post-partum, 8; cas pré-scolaires, 60; cas tuberculeux, 5; Patients référés vers le médecin, dentiste, etc., 10; enquêtes épidémiologiques, 6; cas de contagion déclarés, 4; cas dépeints, 2; contacts 19; cas isolés et mis en quarantaine, 6.

À L'HÔPITAL

M. J. H. Pétit, de St-Joseph d'Alma, autrfois de St-Hyacinthe, est à l'hôpital pour une opération de l'estomac.

CHEZ LES HUSSARDS

Dimanche dernier le 7 avril a eu lieu l'inspection annuelle de la Garde par le Lt-Col. J. H. Dufour, membre de la Fédération des Gardes Cath. Ind. du Canada. Le Lt-Col. se dit enchanté de l'inspection et félicité les membres pour leur bonne tenue. Le commandement de la garde pour ce jour-là était sous les ordres de l'adjudant Emile Roy, major actif de la Garde qui au très bon s'acquitté de cette tâche. A l'issue de l'inspection un dîner fut servi en l'honneur des officiers inspecteurs. On remarqua à la table d'honneur le Lt-Col. J. H. Dufour, le major amonier l'abbé P. E. Chagnon, Lt-Col. J. H. Dufour et le sec.-trés. J. Darveau. Tous se séparèrent en emportant un souvenir bien agréable de cette journée militaire si bien remplie.

J. H. Dufour, Pub.

SYMPATHIES

Dimanche dernier le 7 avril 1935 à une assemblée spéciale du Bureau de Direction de la Garde Cath. Ind. des Hussards de St-Hyacinthe a été résolu ce qui suit:

Les officiers et les membres ont appris avec douleur la mort de M. Jos. Lambert grand-père de notre confrère le membre Ed. Laplante et aussi la mort de M. l'évêché D. S. Davignon membre honoraire de notre Garde et oncle de notre commandant, survenue la semaine dernière et qu'à l'issue de cette assemblée une délégation se rendit auprès du député municipal pour la récitation du chapelet, et que copie de ces résolutions soit adressée aux journaux pour publication.

Signé J. Darveau

Après quoi l'assemblée s'est terminée en signe de deuil.

ÉTAT-CIVIL

CATHÉDRALE

Naissances. — Avril 6: Marie-Li-se, Carmen fille de Rogation Desmarais et de Fernande Dragon, Par. et mar.; Ovide Desmarais et Hélène Chabot. — Avril 7: Joseph, Henri, Maurice, fils de M. Béti et de Bernadette Arel, Par. et mar. Henri Béti et Clara Chamberland.

— Avril 7: Joseph, Lucien, Henri fils de Léo Martel et de Agnès Grignon, Par. et mar.; Dr Henri Grignon et Mary Lucas.

Décès. — Avril 4: Soeur Cécilia, Cordeau des Soeurs de la Charité, 80 ans, fille de feu Didace Cordeau et de feu Luce Cheval. — Avril 5: Soeur Rosa Préfontaine des Soeurs de la Charité, dit soeur St-Joseph, 77 ans fille de Herménégilde Préfontaine et de Octavie Beaudry. — Avril 5: Arzélia Brédette 77 ans St-Louis de Bon Secours, épouse de feu Joseph Guertin. — Avril 8: Damase S. Davignon 64 ans, veuf de Marie Louise Dufour.

N.-D. du ROSAIRE

Naissances. — Avril 4: Marie, Madeleine, Isabelle, fille de Aldéric Laroche et de Isabelle Casavant, Par. et mar.; Charles Laroche et Marie Laroche. — Avril 7: Joseph, Jean-Paul, Emile, Yvon, fils de Antonio Janson et de Aurèle Archambault, Par. et mar. Emile Phaneuf et Fédora Archambault, oncle et tante de l'enfant. — Avril 10: Joseph, René, Yves fils de Léo Phaneuf et de Blanche Blanchette, Par. et mar.; Oswald Phaneuf et Anne Marie Chabot.

Décès. — Avril 9: Marie, Déla Desjardins, 69 ans, épouse de feu Ernest Brunelle.

CHRIST-ROI

Naissance. — Avril 7: Marie, France, Monique fille de Sylva Bélanger et de Marie Anna Lambert, Par. et mar. Nestor Lambert et Alexina Proulx.

GARDE D'HONNEUR

Sortie le 12 mai prochain

L'Union Saint-Joseph. — La Garde d'Honneur de Saint-Hyacinthe accuse réception d'une invitation officielle de l'Union Saint-Joseph du Canada pour une sortie qui aura lieu le 12 mai prochain. Comme par le passé la Garde d'Honneur se fera un devoir de répondre à cette invitation d'une société à la fois religieuse et nationale.

40e anniversaire. — La Garde Ind. Charnpoin de Québec, unité de la Fédération Catholique des Gardes Indépendantes du Canada Incorporée, célébrera le 28 du présent mois le 40e anniversaire de sa fondation. La Garde d'Honneur de Saint-Hyacinthe accuse réception d'une invitation officielle à cet effet. Il est probable que notre garde maskoutaine enverra une délégation à cette fête familiale. Nous souhaitons à la Garde Charnpoin de Québec bonne et joyeuse fête.

Assemblée. — Dimanche, le 14 du présent mois, aux quartiers généraux, il y aura l'assemblée mensuelle du bureau de direction. Les directeurs sont priés d'y être présents, aux heures ordinaires.

(Communiqué)

ST-JEAN-BAPTISTE

M. le notaire et Mme Bohémier de Montréal visitaient récemment M. le curé et M. et Mme P. Sawyer.

—Mme Camille Chagnon de Montréal était de passage chez son père, M. Hector Lemonde, samedi dernier.

—M. et Mme Albert Laroche qui sont les heureux parents d'un fils baptisé Joseph, Yvon, André, Gérard, M. et Mme Josée Lafrance furent parrain et marraine. Mlle Rita Lafrance était porteuze.

Monsieur disait un jour à un ami:

—Mon chien est très intelligent, il se met à hurler dès qu'il voit ma femme s'approcher du piano.

(Suite en page 5 col. 1)

CHEZ NOS ZOUAVES

Assemblée en vue de la célébration du 30ème anniversaire.

Dimanche le 14 avril au Casino des Zouaves à 1/2 hre grande assemblée en préparation de tous les comités du 30e anniversaire. Tous les anciens zouaves et actifs sont priés d'être présents.

Sans exception le comité du 30e anniversaire fait appel à ce que tous les membres du bureau Senior qui existait autrefois et qui semble être démis doivent se faire un devoir d'être présents pour réinstaurer ce bureau en bon terme.

L. Richard, sec.

Comité du 30e anniversaire

Communauté générale

Dimanche le 21 avril les zouaves feront leur communion générale de Pâques à la cathédrale. Rassemblement au casino à 8 hres. Que tous soient présents.

Par ordre du capitaine

J. A. Frenière

Grande Assemblée

Dimanche le 28 avril se tiendra la deuxième assemblée semi-annuelle du comité de régie, tous les zouaves sont spécialement invités à assister à cette assemblée et les anciens zouaves ont le même privilège.

CHEZ LES ELEVEURS DE BOVINS CANADIENS

Première réunion du club à la sucrerie du président, M. J. H. Omer Lemay.

Grâce à l'heureuse initiative de son président, M. J. H. Omer Lemay, le club des Eleveurs de Bovins Canadiens du District de St-Hyacinthe se réunissait lundi, le 8 avril, à la "cabane à sucre" de ce dernier pour joindre l'utile à l'agréable en mêlant les études sérieuses aux amusements que suscite une telle réunion.

A cette occasion, le Secrétaire du Club, M. Paul Laliberté, avait invité tous les éleveurs du district de même que M. A. St-Pierre, secrétaire de la Société Générale des Eleveurs, MM. les agronomes du District, M. le directeur et MM. les professeurs de l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe, ainsi que les dames qui ne pouvaient qu'apporter une note joyeuse aux colloques sérieux de nos éleveurs.

La Providence nous ayant gratifiés d'une température idéale, voulant ainsi unir la nature à la joie que tous ressentent, un grand nombre se sont rendus à l'appel de M. L. L. à la cabane, M. A. St-Pierre, aussitôt après l'arrivée rassemblé tout le Club pendant que les dames et demoiselles préparaient le dîner, et demande à M. Lemay de présider l'assemblée. Celui-ci remercie les éleveurs d'être venus en grand nombre, leur "prête les clés de la cabane" pour la journée, comme il dit, et leur souhaite d'en tirer partie à tout point de vue.

M. Albani Nichols, Directeur du District de St-Hyacinthe, sur l'invitation de M. le président, prend le premier la parole. E. entouré de ce cercle d'amis groupés sous les grands érables pour travailler à la même cause, il ne peut s'empêcher de souligner la joie qui se reflète sur chaque visage quand il s'agit d'une assemblée d'Eleveurs de Bovins Canadiens, de même que cette union, cet ensemble enthousiaste, résultat de la conviction que les anime tous. Il demande ensuite à M. A. St-Pierre de donner aux éleveurs les nouvelles des dernières assemblées de même que ses conseils expérimentés.

M. St-Pierre confirme le bon choix que l'on a fait du Directeur du district de Saint-Hyacinthe dans la personne de M. Nichols. En effet celui-ci a toujours concentré ses efforts vers la cause de la Société, et quand on a divisé la Province en huit districts aux dernières assemblées annuelles, pouvait-on trouver mieux que M. Nichols pour remplir cette tâche délicate? Le grand avantage de cette mesure prise, c'est que le directeur sera un propagandiste dans son district, fera part aux éleveurs des résultats des assemblées et des ambitions de la Société pour chaque année.

Cette année, continue M. St-Pierre, l'ambition de la Société est de corriger certains défauts d'élevage. D'abord il nous faut plus de méthode et plus de raisonnement dans l'alimentation, tout en nous équilibrant pas le point de vue économique; donc organisons le système.

2.—Tout éleveur peut demander en personne l'inscription de son nom sur la liste électorale à l'une des séances du tribunal de révision. Il doit alors signer une requête d'après la formule 28. Un éleveur peut aussi solliciter son inscription par le moyen d'un agent, pourvu que celui-ci soit déjà inscrit sur la liste électorale et qu'il compare personnellement devant le registraire constitué en tribunal de révision et siègeant durant la période du 15 mai au 30 juin inclus. L'agent doit alors présenter une requête signée par l'éleveur qui veut se faire inscrire. Si le registraire garde quelque doute au sujet de l'élégibilité du requérant, il peut cependant exiger qu'il compare en personne.

3.—Une personne illettrée peut se faire inscrire sur la liste d'un arrondissement de scrutin rural soit en se présentant en personne ou en apposant sa marque en présence de deux électeurs dont les

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

LA RÉVISION ANNUELLE DES LISTES FÉDÉRALES AURA LIEU DU 15 MAI AU 1er JUILLET. — IMPORTANTES PRESCRIPTIONS DE LA LOI FÉDÉRALE.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, la Loi du cens électoral fédéral prescrit que la révision annuelle des listes électorales doit avoir lieu du 15 mai au 1er juillet 1935. Des avis sont actuellement affichés dans tous les bureaux de poste, indiquant la date et le lieu où se tiendront les séances de révision. Il est de la plus haute importance d'être au courant des prescriptions de la loi qui traitent spécialement de cette révision.

La loi permet l'inscription sur les listes électorales actuelles des noms des personnes devenues qualifiées depuis la confection des dernières listes, la radiation des noms des personnes qui ont perdu les qualifications requises et le transfert des noms d'électeurs des listes d'un arrondissement de scrutin où ils sont déjà inscrits dans l'arrondissement de scrutin de leur domicile actuel.

L'avis public actuellement affiché dans les bureaux de poste indique: (a) Les endroits et les époques où, pendant la période de révision, le registraire d'électeurs peut être trouvé et sera disponible pour l'expédition des affaires relatives à cette révision; (b) les jours où commence et finit la révision; (c) les limites de tous les arrondissements de scrutin situés dans le district électoral, et (d) s'il y a lieu, tout autre renseignement ou avis, y compris les avertissements que le commissaire peut donner.

Voici maintenant quelques dispositions de la Loi du cens électoral fédéral pour la révision des listes: 1.—Pour retrancher des noms. En vertu de la section 25 de la Loi du cens électoral, pour faire retrancher de la liste électorale des noms qui ne devraient pas s'y trouver, il faut déposer entre les mains du registraire un avis de contestation par écrit.

De plus: 1.—Il est nécessaire de faire parvenir deux copies de cet avis au registraire, au cours du mois d'avril de chaque année.

2.—L'avis doit être rédigé d'après la formule No. 26. 3.—L'avis doit contenir: (a) L'exposé des raisons pour lesquelles tel nom doit être retranché de la liste; (b) L'adresse postale, si possible, de la personne dont le nom doit disparaître.

(La contestation doit s'appuyer sur les motifs de décès, de départ, d'invalidité, ou sur tout autre motif propre à empêcher une personne d'avoir son nom maintenu ou inscrit sur la liste électorale de chaque district.)

4.—Quiconque demande qu'un nom soit retranché de la liste doit comparaître devant le registraire, à la date spécifiée par celui-ci, et donner devant le tribunal de révision les raisons sur lesquelles est basée la contestation.

II.—Pour se faire inscrire. 1.—Au cours du mois d'avril de chaque année, tout électeur peut demander par lettre que son nom soit inscrit sur la liste électorale. Cette demande doit être signée, et rédigée d'après la formule 28. Après quoi la demande doit être adressée au registraire d'électeurs du district électoral dans lequel se trouve situé l'arrondissement de scrutin où réside le requérant.

2.—Tout électeur peut demander en personne l'inscription de son nom sur la

CHEZ LES ÉLEVEURS DE BOVINS CANADIENS

(Suite de la page 4)

tème de culture de manière à avoir de bons pâturages et de meilleurs fourrages et aussi afin de récolter plus de céréales. Ensuite il conseille fortement le choix de bons reproducteurs, et cela sans tarder, car on sait l'importance d'un bon taureau dans un troupeau; et, dans le choix d'un reproducteur, l'éleveur doit considérer surtout la généalogie de l'animal au point de vue production et transmission des caractères. C'est pourquoi il est très important de faire du CONTRÔLE LAITIÈRE de manière à connaître la production de chaque animal.

Puis en terminant il demande aux éleveurs de se conformer tous aux règlements adoptés par la Société. Il explique la raison d'être de ces règlements qui d'ailleurs seront bientôt portés à la connaissance de tous les éleveurs. Mais il fait remarquer que "bonne acceptation des règlements" est loin de signifier qu'on ne veuille pas recevoir de suggestions et de critique saine, parce que ce serait ne pas vouloir le progrès. Au contraire, il fait plaisir au Comité Exécutif de connaître les idées des éleveurs, de les discuter afin de leur donner le plus de satisfaction possible. Il faut progresser et la race Canadienne bien qu'actuellement à la hauteur des autres races promet de se maintenir et de progresser plus que toute autre. En effet pour maintenir au Canada des races étrangères, on est obligé d'importer des reproducteurs parfaits, tandis que la race Canadienne se maintient par elle-même, progresse merveilleusement, produit des records enviables et cela avec beaucoup moins de dépenses et moins de soins puisqu'elle est dans son milieu. Race rustique, race économique, race productrice, ces mots ne sont-ils pas synonymes de "race Canadienne" ?

M. le Président, au nom des éleveurs, remercie M. St-Pierre de ses bons conseils et nous invite ensuite à faire honneur au bon dîner préparé par des mains délicates... Les omelettes, les œufs dans le sirop, etc. tout disparaît dans une gaieté familiale. M. A. Ringueux ouvre la série des chansons par une

nouveauté sur la vache Canadienne, puis les échos de la forêt se répercutent les voix de MM. A. St-Pierre, G. Mayrand, agronome de Rouville, L. N. St-Pierre, nouvel inspecteur, R. Pelloquin, Dr H. Bérard, P. Pelloquin, H. Tessier, agronome et L. Bourque; les dames complètent l'harmonie de ce concert et l'on a le plaisir d'entendre Mmes R. Pelloquin, L. Beaudet, R. Dionne et Mlle M. Bouchard.

A 2 heures, on redevient sérieux. M. Lemay ouvre la séance, exprime de nouveau la joie qu'il a de recevoir un aussi beau groupe et s'excuse auprès des dames d'être obligé de passer au programme d'étude; il invite M. R. Dionne, agronome régional, à prendre la parole.

M. Dionne rappelle aux éleveurs l'importance du choix des reproducteurs et la nécessité de bien élever. Donc au point de vue économique il faut avoir un meilleur rendement par acre de terre, récolter de meilleurs fourrages et plus de céréales; avec cela on peut élever économiquement. Il conseille ensuite de tenir un livre généalogique et de transmettre au Secrétaire ceux que l'on a à vendre en de la Société la liste des animaux n'oubliant pas d'en donner la généalogie.

"La meilleure réclamation, dit-il, c'est de présenter de bons animaux". Enfin il félicite les éleveurs de Bovins Canadiens au sujet de leurs expositions et les engage à présenter de bons animaux et à les bien présenter aux Expositions Provinciale et Régionale de cette année.

M. Albani Nichols, invité par M. le Président, félicite les agronomes d'être venus manger avec nous la bonne tire d'étable et nous apporter en même temps leurs précieux conseils. Il salue, au nom de la Société, le nouvel inspecteur et propagandiste, M. L. N. St-Pierre, et lui souhaite la bienvenue. Outre son travail d'inspection et de propagande, le propagandiste, dit-il, doit s'occuper de la vente des animaux, doit trouver des débouchés et mettre en communication vendeurs et acheteurs. Il termine en rappelant de nouveau que ce qui doit décider un éleveur à choisir la race Canadienne, c'est qu'elle est acclimatée; c'est pourquoi nous pouvons

confronter nos animaux avec ceux de n'importe quelle race. M. H. Tessier, agronome, félicite les orateurs précédents, appuie tous les conseils qu'ils ont donnés et termine en remerciant M. et Mme Lemay de leur belle initiative.

Les jeunes ayant aussi leur mot à dire, M. le Président invite MM. L. N. St-Pierre, Paul Laliberté et L. Bourque à se présenter devant l'assemblée. Ceux-ci expriment leur enthousiasme et leur admiration pour l'œuvre entreprise par la Société et le plaisir qu'ils ressentent à se donner entièrement pour le succès de ses ambitions.

Enfin M. A. St-Pierre vient clore la série des conférences en produisant, avec la verve qu'on lui connaît, des remerciements à M. et Mme Lemay ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part à l'assemblée. Il demande aux dames de continuer à s'intéresser aux activités de leur mari, de les encourager à assister aux réunions du Club, car sur la ferme comme partout ailleurs la femme contribue de 50% au succès de son mari; il engage encore une fois les éleveurs à montrer de la bonne volonté à l'égard du Bureau de Direction et du nouvel inspecteur qui, bien que jeune montera certainement et donnera satisfaction à tous.

La journée se termine dans les chansons et les histoires en mangeant de la tire d'étable. Et l'on se quitte chacun emportant avec soi le souvenir des heures de gaieté et d'études agréables que nous avons procurées l'affabilité de nos hôtes. Ceux-ci avant le départ ont laissé aux éleveurs "les clés de la cabane" afin qu'ils puissent revenir l'an prochain. Le Club des Éleveurs touché de cette chaleureuse invitation, les remercie sincèrement. Le "O Canada" fut chanté avec l'enthousiasme des coeurs gais, qui regrettent de se quitter, et les étables se chuchotent encore le récit de cette journée familiale de même que les petits secrets que nous ne connaissons pas, et continuent de "pleurer" le départ de leurs amis.

Leopold Bourque, B. S. A.

LES ANCIENS DU GÉSU

Ils viendront jouer à St-Hyacinthe le 25 avril.

Les Anciens du Gésu, Montréal, viendront jouer la populaire comédie d'Eugène Labiche, intitulée: "Les Petits Oiseaux" le jeudi, 25 avril, à l'ancien Casino des Zouaves. Nous verrons sur la scène Amiral, Guéremont, Prédérast, Hogue, Bouvier, Lapointe, Mercure, Gagnier que les amateurs de radio ont déjà eu l'occasion d'entendre. Les billets sont en vente à la Pharmacie Brodeur, Hâtez-vous car le nombre de sièges est limité.

Nous donnons ci-dessous les photos des principaux artistes:



Alfred Amiral



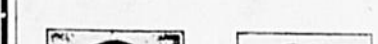
Bernard Hogue



Paul Prédérast



Paul Guéremont



Paul Mercure



Louis Lapointe



Georges Bouvier



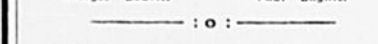
Paul Gagnier



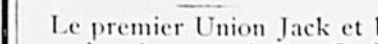
Georges Bouvier



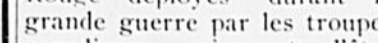
Paul Gagnier



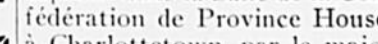
Georges Bouvier



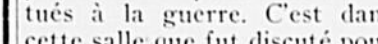
Paul Gagnier



Georges Bouvier



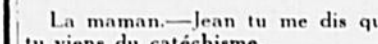
Paul Gagnier



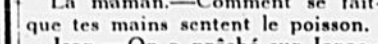
Georges Bouvier



Paul Gagnier



Georges Bouvier



Paul Gagnier



Georges Bouvier

L'ABOLITION DES RENTES SEIGNEURIALES

(Suite de la page 1)

signe d'un nouveau et très important ministère. C'est peut-être à l'heure où les rumeurs courantes vont se réaliser que se réaliseraient en même temps le projet cher à M. Bouchard concernant les rentes seigneuriales.

Rappelons encore qu'en même temps qu'on cherchait à obtenir les statistiques dont nous venons de parler, le député de Saint-Hyacinthe proposait une loi concernant directement l'abolition de ces rentes seigneuriales, projet de loi qui comportait tout uniment la municipalisation de ces rentes annuelles. D'après cette loi, un syndicat national devait fournir à un taux d'intérêt très bas à chaque municipalité intéressée l'argent nécessaire au rachat du capital des rentes seigneuriales. Le censitaire, au lieu de payer sa rente au représentant du seigneur, la payait directement à son conseil municipal en même temps que ses autres impôts municipaux. Comme on s'attendait dans le temps que le syndicat, avec l'aide substantielle du gouvernement, aurait pu fournir le capital à un taux d'intérêt de trois pour cent par année, chaque fois qu'un censitaire aurait payé la taxe spéciale au montant équivalent de sa rente constituée, cinquante pour cent de son paiement serait allé pour amortir sa dette, ce qui eût pour effet, au bout d'une vingtaine d'années, de libérer son immeuble de la rente sans qu'il en eût coûté un sou au seigneur ni au propriétaire de biens-fonciers assujettis à ce paiement.

Si cette réforme avait été votée en 1912, quand le député de Saint-Hyacinthe l'a réclamée, il n'y aurait plus dans la province actuellement que le souvenir de ces rentes seigneuriales. Mais mieux vaut tard que jamais. Une législation serait présentée d'ici la fin de la présente session, qui aurait l'effet que prévoyait la loi de M. Bouchard.

On sait qu'il n'y a pas que les terres de la campagne qui soient présentement assujetties aux droits seigneuriaux. A l'exception de certaines villes des Cantons de l'Est et de certains nouveaux comtés, les immeubles de toutes les petites villes de toutes les provinces, à moins que les propriétaires en aient fait déjà le rachat, sont assujettis à ces rentes seigneuriales. Et ce qu'il y a de malheureux, c'est qu'il n'y a en pratique que les descendants des pionniers d'origine française qui soient assujettis à cet antique tribut, car on sait que toutes les terres actuelles pour lesquelles on paie la rente seigneuriale sont des terres, qui, depuis la cession, ont été concédées sous le régime de la tenure libre.

SAINT-FOY.

IMPOSANTES FUNÉRAILLES

(Suite de la page 1)

poléon Paré, de Saint-Valérien, et Mme Léontine Côté, aussi de Saint-Valérien, Mmes Alexina Davignon, de Pawtucket, R. L. M. Napoléon Babine, née Emma Davignon, de Montréal, et Mlle Ida Davignon, de Granby; ses neveux, MM. Alfred, Oscar et Edgar Davignon, de Pawtucket, R. L., L. E. Davignon, de Providence, R. L., et Paul-Aimé, de Granby.

Les imposantes funérailles de l'échevin Davignon ont eu lieu à la cathédrale, lundi matin à neuf heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La levée du corps a été faite par M. le curé J. B. Nadeau. M. l'abbé Philippe Breton a chanté le service, assisté de M. l'abbé Albéric Degrandpré comme diacre et de M. l'abbé Emilien Chagnon comme sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Michel Daigle, Victor Chabot, Adélard Viens, Napoléon Demers, Omer Prigent et Arthur Flibotte.

Conduisaient le deuil: les neveux du défunt, MM. Paul-Aimé Davignon, Georges Dufour et Victor Davignon, ainsi que ses beaux-frères, MM. Frank Dufour, Napoléon Paré, Léo Côté, Joseph Dufour, J. Leduc, Henri Dufour, Omer Dufour et Willie Dufour.

Le cortège funèbre était précédé par le sous-chef de police Adrien Malo et les constables Lionel Gaucher, Camille Picard, Albert Boucher, E. Hébert et Lionel Bousquet. L'administration municipale était représentée par une imposante délégation, comprenant entre autres l'échevin J. L. Guillet, maire-suppléant, et les échevins Victor Chabot, Jo-

DRAPEAUX HISTORIQUES

Le premier Union Jack et le premier drapeau de la Croix-Rouge déployés durant la grande guerre par les troupes canadiennes viennent d'être déposés dans la Salle de la Confédération de Province House, à Charlottetown, par le major J. S. Walker qui a eu deux fils tués à la guerre. C'est dans cette salle que fut discuté pour la première fois, en 1864, le projet de Confédération des provinces canadiennes.

La maman.—Jeau tu me dis que tu viens du catéchisme.
Jean.—Oui, maman.
La maman.—Comment se fait-il que tes mains sentent le poisson.
Jean.—On a préché sur Jonas et la baleine, maman.

Cartes d'Affaires

DR R. RAJOTTE

Médecin Vétérinaire

20 rue St-Denis, Tél. 39

Résidence Hôtel CANADA

SAINT-HYACINTHE

MACHINE À SABLER

Ayant une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement toutes les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de moi le confier, assurant d'avance pleine et entière satisfaction.

E. A. GENDRON

244 Cascades, St-Hyacinthe

Tél. 277

DOCTEUR

J. E. BEAUDRY

Médecin Vétérinaire

Ancienne place du Dr J.A.W. Gatiou

87 St-Antoine, St-Hyacinthe

Tél. 277

LEON DESROCHERS, I. C.

Arpenteur

Tél. 729

75 Rue Alexandra, GRANBY, P. Q.

Tél. 775 Soir 918

J. ERNEST ST-ONGE

Entrepreneur-Electricien

248 Cascades VILLE

Hommes ou Dames Demandés

Qui de vous, hommes ou dames serait disposé d'entrer en société avec un homme de 30 ans d'expérience dans le commerce de marchandise sèche ou de confection pour homme, ou chaussures, ou encore remède breveté.

Quelques cents dollars suffisent, j'ai une clientèle dans la ville. Je puis ouvrir le livre de mon passé à qui que ce soit. Je n'en rougis pas. Meilleures références sur demande.

Voir HENRY SMITH

39 Cascades

St-Hyacinthe

A VENDRE.

Poêle à gazoline à vendre en parfait ordre, trois ronds. S'adresser à 82 rue St-Dominique, Ville.

A LOUER.

Logement moderne de cinq appartements avec chambre de bain. S'adresser à Théophile Gauthier, 50 rue Bourdages.

seph Godbout, Paul L. Richer, E. O. Picard, Louis Bergeron et J. B. Létourneau.

On remarquait en outre dans le cortège MM. L. A. Brunelle, François Jetté, Albert Chénier, Emile Solis, Jean Gladu, Dr Hervé Gagnon, Hector Desnoyers, V. Caouette, H. E. Benoit, J. B. Ravenelle et une foule d'autres.

La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathie. Mentionnons:

Offrandes de messes: Mme A. Dufour, MM. Hector Leduc, Adrien Campbell, M. et Mme Joseph Godbout.

Sincères sympathies: La Cité de Saint-Hyacinthe, M. et Mme J. L. Guillet, Mlle B. A. Lemaire, La famille J. P. Vailancourt, de Charny, Mlle M. Daigneault, M. et Mme H. Dufour, M. P. L. Lagacé, la famille W. Paradis, de Charny, M. et Mme A. Lacroix, M. et Mme Gaston Scott, M. Paul L. Richer, M. V. Kados, M. C. L. Rousseau, M. J. B. Létourneau, Mme et Mlle Jeanne Robert, M. Victor Hébert, la famille O. Prigent, M. et Me H. Létourneau, M. et Mme A. Brodeur, Mlle H. Fontaine, M. J. Vincent, M. Emile Desjardins, M. R. Lassonde, M. et Mme A. Lambert, Mme Arthur Després, MM. L. Carrière, L. Bergeron, Arthur Flibotte, La Garde Cath. Ind. des Hussards de St-Hyacinthe, M. Léonidas Daigle, M. M. Daigle, M. et Mme J. L. Cormier, Dr Hervé Gagnon, M. Nap. Demers, Mlle R. Fournier, M. R. Gagnon, M. et Mme A. Hébert et M. Paule Chartier, de Montréal, la famille W. Gagnon, M. J. L'Archevêque, M. T. A. Cabana, M. Joseph Gladu, M. et Mme L. R. Blanchard.

Offrandes de fleurs: Mlle Yvonne Grondin, Mme Joseph Berthiaume et sa fillelette Josette, M. et Mme F. Dufour, La Southern C. Power, par J. R. Grégoire, gérant; La Cité de Saint-Hyacinthe.

M. Bouchard note ensuite

(Suite en page 8)

LA GRANDE ASSEMBLÉE DU MARCHÉ C.

(Suite de la page 1)

été transmis à Saint-Hyacinthe immédiatement après l'entrevue avec Mgr Desmarais et que les Syndicats Catholiques ont refusé de signer alors qu'il l'a été par le Syndicat Professionnel. S'il n'y avait eu que Mgr Desmarais, il y a trois mois que la question sera réglée. Malheureusement il y avait des gens intéressés pour le compte de la Southern, qui voudrait bien forcer les engins de la centrale municipale à cesser de fonctionner, intéressés à semer la zizanie et à créer la mésintelligence. M. Bouchard se déclare prêt à jurer que l'union des Syndicats Catholiques est venue le rencontrer à son bureau — c'était un samedi — et lui a déclaré que quarante heures d'ouvrage par semaine n'étaient pas suffisantes, ajoutant que si l'on pouvait avoir la semaine de 48 heures, on aurait trouvé immédiatement un terrain d'entente. Continuant M. Bouchard dit qu'il a eu maintes entrevues avec Mgr Desmarais et l'aumônier des Syndicats Catholiques au sujet de ce projet de contrat. Il s'efforçait toujours d'agir en cela mieux que ne le firent les Syndicats Catholiques en essayant de passer un contrat sans consulter le député et sans même consulter les patrons de Saint-Hyacinthe.

Lois pour l'ouvrier

M. Bouchard rappelle ensuite les nombreuses lois qu'il a favorisées au cours de sa carrière afin de venir en aide aux ouvriers. Il mentionne ces choses afin de répondre à ceux qui osent prétendre qu'il n'est pas l'ami des ouvriers. C'est-est sinon lui qui a fait passer la nouvelle loi de compensation des accidents de travail qui rend de si grands services à la classe ouvrière? Pendant quatre années il a mis son avenir politique en jeu, il a risqué ses chances d'avancement dans son propre parti afin d'obtenir cette loi. M. Bouchard s'adresse aux vieux citoyens qui l'écoutent et leur demande si ce n'est pas lui qui a rétabli la liberté du vote, contrôlé dans le temps par les manufacturiers. Qui est-ce sinon lui qui s'est fait le champion de l'abolition du paiement préalable des taxes pour qualification du votant au municipal? Qui leur a obtenu cette mesure souveraine sinon lui?

M. Bouchard ajoute qu'il y a bien d'autres services qu'il a rendus à la classe ouvrière et qu'on ne veut pas reconnaître dans certains milieux où l'on devrait être les premiers à les reconnaître. Qui a réduit les taxes à Saint-Hyacinthe de 33-1-3 pour cent? qui a établi le paiement des taxes suivant la fortune d'un chacun, ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons à Saint-Hyacinthe les taxes foncières les plus basses du pays? Qui, sinon Damien Bouchard, c'est encore lui qui à Saint-Hyacinthe a réduit la taxe des locataires de cinq pour cent à deux pour cent. C'est lui qui a été à Saint-Hyacinthe depuis vingt ans et invariablement l'arbitre des ouvriers dans toutes les graves importantes que nous avons eues et qui ont été réglées par arbitrage. C'est lui qui s'est fait et qui se fait encore le champion des masses populaires dans la grande lutte entreprise pour la réduction des taxes d'électricité dans notre province.

C'est parce que la compagnie Southern Canada Power sait toutes ces choses, c'est parce qu'elle sait que Damien Bouchard s'appuie sur les ouvriers, qu'elle cherche à diminuer les services qu'il a rendus et à jeter un doute dans l'esprit de la population afin de prendre pour ses fins le contrôle de l'administration municipale. Gérard Brady lui-même, l'ancien employé de M. Bouchard, qui a fondé une feuille à laquelle il a osé donner le nom de "l'Idée Ouvrière" et qui fait aujourd'hui le jeu du trust de l'électricité est le même Brady qui, il y a quelques mois, venait inviter M. Bouchard à aller faire un discours sur la municipalisation à Trois-Pistoles. Cette salle feuille de Brady a osé publier que lui-même, Damien Bouchard, était allé à la Penman s'interposer contre les ouvriers. M. Bouchard dit qu'il laissera à Brady le soin de prouver ses avancés devant les tribunaux. Il ajoute qu'il sait parfaitement que même en gagnant il devra probablement payer ses frais car Brady n'a rien, mais il lui donnera quand même l'occasion de répéter devant les tribunaux ce qu'il a écrit d'une plume si facile dans son journal.

M. Bouchard note ensuite

(Suite en page 8)

VENTES PAR LE SHÉRIF

C. S. No. 2732. — District de St-Hyacinthe. — AUGUSTINE MO.

RIN, Demanderesse; contre AUREY ROY Défendeur.

Un emplacement situé en la cité de Saint-Hyacinthe, Quartier No. 5, sur la rue Lafontaine, de 33 1/2 pieds de front par 100 pds de profondeur, étant la moitié nord-est du lot No. 583 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hyacinthe, avec des bâtisses y érigées; à distraire le terrain vendu à la cité de Saint-Hyacinthe pour l'élargissement de la rue Lafontaine. Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, en la cité de SAINT-HYACINTHE, MARDI, le 30 AVRIL prochain (1935), à 10 heures A. M. St-Hyacinthe, 10 avril 1935.

Jos. L. Cormier, Sheriff.

No. 2525 C. S. — District de St-Hyacinthe. — AIME LEMONDE, Demandeur; contre ADELAIDE LOZEAU, veuve de Michel Dumaine, Défenderesse.

Une terre située en la paroisse de St-Théodore d'Acton, sur le 8ème rang, étant le lot No. 287 du cadastre officiel de la dite paroisse, avec des bâtisses y érigées, ainsi que la moitié des grains récoltés sur cette terre en 1934.

Une autre terre située sur le 8ème rang, en la paroisse de St-Théodore d'Acton, étant le lot No. 286 du cadastre officiel de la dite paroisse, avec des bâtisses, ainsi que la moitié des grains récoltés sur cette terre en 1934. Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St-Théodore d'Acton, MERCREDI, le PREMIER MAI prochain (1935), à 10 heures de l'avant-midi. St-Hyacinthe, 10 avril 1935.

Jos. L. Cormier, Sheriff.

SHERIFF'S SALES

S. C. No. 2732. — District de St-Hyacinthe. — AUGUSTINE MORIN, Plaintiff; against AUREY ROY, Defendant.

An emplacement située en la cité de St-Hyacinthe, Ward No. 5, on Lafontaine street, containing 33 1/2 feet in front by 100 feet in depth, being the north east half of lot No. 583 on the official cadastre of the parish of Saint-Hyacinthe, with the buildings thereon erected, to be sold at the door of the church of St. Hyacinthe for the widening of Lafontaine street. To be sold at the parochial church door of Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, in the city of SAINT-HYACINTHE, TUESDAY, on the 30th day of APRIL next (1935), at 10 o'clock in the forenoon.

St-Hyacinthe, April 10th 1935.

JOS L. CORMIER, Sheriff.

No. 2525 S. C. — District de St-Hyacinthe. — AIME LEMONDE, plaintiff; against ADELAIDE LOZEAU, widow of the late Michel Dumaine, Defendant.

1st. A land situate in the parish of St. Théodore d'Acton, on the 8th range, being lot No. 287 on the official cadastre of said parish, with buildings; also the half of grains produced by this land in 1934. To be sold at the parochial church door of ST. THEODORE d'ACTON, WEDNESDAY, on the FIRST day of MAY next (1935), at 10 o'clock in the forenoon.

St-Hyacinthe, April 10th 1935.

JOS L. CORMIER, Sheriff.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, No. 2738

COUR SUPÉRIEURE

NAPOLEON DAUDELIN, bourgeois, des cité et district de St-Hyacinthe, demandeur vs RAOUL GAUTHIER, ci-devant de St-Dominique, district de St-Hyacinthe, et actuellement de lieux inconnus, Défendeur.

Ordre est donné au défendeur de comparaître dans un délai d'un mois.

St-Hyacinthe, le 8 avril 1935.

Protonotaire de la Cour Supérieure

Province de Québec

District de St-Hyacinthe

No. 2738

SUPERIOR COURT

NAPOLEON DAUDELIN, gentleman, of the city and district of St-Hyacinthe, Plaintiff vs RAOUL GAUTHIER, heretofore of St-Dominique, district of St-Hyacinthe, and now of unknown place, Defendant.

The Defendant is ordered to appear within one month.

St-Hyacinthe, April 8th 1935.

Prothonotary of the Superior Court

AVIS

Canada, Province de Québec, District de Saint-Hyacinthe, Cour Supérieure. No. 2750.

A Bernatchez, demandeur vs

G. Pelouquin, défendeur

Le 16ème jour d'avril, 1935, à 10 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de G. Pelouquin, 63 rue Cascades, à Saint-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice les biens meubles et effets mobiliers du dit défendeur saisis en cette cause consistant en viandes, jambons, côtes de porc frais, bolognaise, bacon, effets d'épicerie, etc., etc.

Conditions: Argent comptant.

Saint-Hyacinthe, 4 avril 1935.

H. E. BENOIT, H. C. S.

NOTICE

Canada, Province de Québec, District de St-H

COLONNES AGRICOLES

LES INSECTES QUI MENACENT LES RECOLTES

L'ARPEUTEUSE DE LA PRUCHE DONT LA PRÉSENCE A ÉTÉ SIGNALÉE EN PLUSIEURS PARTIES DU PAYS. — LES SAUPOUDRAGES.

La présence de cet insecte a été signalée récemment dans un certain nombre de districts du Québec et des Provinces Maritimes, où il était répandu sur des étendues plus ou moins grandes.

On sait depuis longtemps que cette chenille est un fléau de la pruche dans l'Ontario et du sapin baumier à Terre-Neuve. Elle a fait récemment son apparition en nombre destructeur dans les régions à pruche et à sapin baumier des États des lacs et dans les peuplements de pruches de l'Ontario. Les premières attaques constatées sur les sapins dans l'Est du Canada se sont produites en 1928 sur la rive nord du St-Laurent, dans la province de Québec, notamment à Manicouagan, Trinité et Pentecost. L'arpeuteuse de la pruche est un insecte indigène dans tout l'Est du Canada, on peut donc s'attendre à la voir à tout moment attaquer les forêts de sapin baumier dans toutes les parties du pays. Il est à noter qu'à Terre-Neuve et sur la rive nord du St-Laurent, l'invasion s'est produite dans les peuplements mélangés de sapin baumier et d'épinette noire, mais que les insectes attaquent principalement les peuplements de sapin presque purs.

On peut détruire l'arpeuteuse de la pruche sur la pruche aussi bien que sur le sapin baumier, au moyen de saupoudrages faits par aéroplane. On se sert d'arséniate de calcium à raison de 15 livres par acre. Un trait caractéristique de ces invasions c'est qu'elles se développent d'abord sur une petite étendue puis elles se propagent rapidement dans les forêts voisines. Il est donc important de découvrir l'invasion tandis qu'elle n'a encore causé que peu de dégâts et que l'opération n'entraîne pas de gros frais.

Puisque ces invasions se développent surtout dans les

peuplements à peu près purs de sapin baumier, toute méthode d'aménagement qui est de nature à augmenter la proportion d'épinettes dans la forêt devrait retarder ou prévenir leur développement. Quand on sera mieux renseigné sur la régénération des sapins baumiers et des épinettes dans le nord-est, on pourra trouver un moyen d'augmenter le pourcentage d'épinettes dans les coupes de bois.

Lorsque de petits centres infestés apparaissent dans une grande forêt on devrait pouvoir enrayer les dégâts en concentrant les opérations sur ces centres. On parviendrait probablement à affamer la majorité des chenilles en abattant les arbres sur une grande étendue. Ce moyen, partout où il peut être mis à exécution, mérite d'être essayé comme projet alternatif au saupoudrage par aéroplane.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Son histoire au Canada depuis les premiers temps de la colonie.

L'industrie laitière, qui est l'une des plus anciennes des industries canadiennes, est aussi l'une des plus importantes. Les premières vaches furent introduites par Champlain à la colonie de Québec en 1608, et il y en a toujours eu depuis. Elles furent introduites en Acadie en 1632 et un recensement fait en 1671 révélait une population bovine totale de 866 têtes. Les premiers colons français qui s'établirent au pays apportèrent avec eux l'art de la fabrication du beurre et du fromage, et ils produisirent en peu de temps suffisamment de ces produits pour leurs propres besoins. Les Loyalistes de l'Empire Uni en firent autant dans le Haut-Canada lorsqu'ils s'y établirent en 1783-4-5, et l'industrie laitière commença à

jouer un rôle régulier dans la vie commerciale du pays.

Les notes de l'époque nous apprennent qu'il y avait un surplus de beurre en 1801 à Kingston, Ontario, dont une partie fut exportée sur les États-Unis. Ce n'est cependant qu'en 1864, quand le système de fabrication fut introduit, que l'industrie laitière entra dans cette ère de développement et de progrès qui l'a mise au premier rang des industries canadiennes. Un peu plus tard vint l'invention de l'écrémuseuse-centrifuge qui révolutionna le travail dans les fabriques, et qui, joint aux facilités fournies par les méthodes améliorées de la conservation au froid, aida à mettre l'industrie laitière dans la situation où elle se trouve aujourd'hui. Le gouvernement du Canada aide de bien des façons à promouvoir les intérêts de l'industrie laitière par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du Commerce et de l'Industrie. La Division de l'Industrie laitière et de la réfrigération a la charge de ce travail pour le Ministère fédéral de l'Agriculture.

UN ALIMENT IMPORTANT

Campagne pour augmenter la consommation des oeufs

Avec sa consommation annuelle par tête de 258 oeufs, le peuple canadien vient premier comme mangeur d'oeufs parmi tous les pays de l'univers et cependant la Chambre de commerce de Winnipeg n'est pas encore satisfaite; elle est d'avis que la population de la métropole des Prairies n'apprécie pas encore assez la valeur alimentaire de ce produit, et elle a entrepris une campagne pour accroître la consommation des oeufs. Commencée à Winnipeg le 1er avril, sous les auspices de la Chambre de commerce et des Services agricoles de la Division de l'Industrie animale du Ministère fédéral de l'Agriculture, cette campagne qui doit se poursuivre jusqu'au 20 du mois, s'attachera à démontrer quelques-unes des meilleures manières dont les oeufs peuvent être apprêtés pour la consommation ainsi que l'avantage d'acheter des oeufs par catégories, suivant les types modèles établis par le Ministère fédéral de l'Agriculture.

Les oeufs se distinguent non seulement par leur importance commerciale, qui est très élevée au Canada, mais aussi par leur valeur nutritive, qui ne le cède à celle d'aucune autre denrée alimentaire, et par l'universalité de leur emploi. Quatre vingt-dix-sept pour cent de la partie comestible de l'oeuf est digestible; il n'est guère de produit alimentaire, s'il en est, dont on puisse en dire autant. L'oeuf renferme les vitamines A, B, D et G. Il renferme également les éléments minéraux sous une forme aisément digestible, notamment le soufre, le phosphore, le fer, le calcium et le magnésium.

En 1934 les Canadiens ont consommé plus de 3,000,000,000 d'oeufs, lesquels, mis bout à bout, feraient quatre fois le tour de la terre. En 1934 la valeur marchande des oeufs produits au Canada était d'environ \$30,000,000. Le Canada a été le premier pays du monde à introduire le classement des oeufs par catégories en 1918. D'abord réservé au commerce d'exportation lors de son introduction, ce classement a été appliqué à la consommation domestique en 1923 et il en est résulté de grands avantages pour tous, producteurs et consommateurs.

LES MESURES DE L'ÉTAT

L'inspection de la ficelle d'engrangement

La ficelle d'engrangement se vend sous une garantie de 500, 550, 600 ou 650 pieds à la livre; les longueurs maxima et intermédiaires sont les plus recherchées au Canada.

On trouve au Canada quelques grandes fabriques de ficelle d'engrangement et il s'importent également des quantités considérables de ce produit, qui viennent actuellement de l'Angleterre et d'autres pays. La loi des inspections et des ventes qui régle la vente de la ficelle d'engrangement au Canada prescrit que chaque balle de ficelle doit être étiquetée pour indiquer le nombre de pieds de ficelle par livre dans la balle. La loi tolère un déficit de cinq pour cent de moins que la longueur garantie pour tenir compte de la variation naturelle dans la longueur par livre, qui se produit naturellement au cours du tissage.

L'EFFET DE L'HIVER SUR LES PLANTES

LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA SAISON FROIDE AU TRÈFLE ET À LA LUZERNE.

Les deux maladies les plus graves de la luzerne, du trèfle ordinaire et du trèfle d'odeur ou mélilot, paraissent être la pourriture brune de la racine et la pourriture sclérotinia; la première ne se rencontre qu'en Saskatchewan et en Alberta, la dernière dans toutes les provinces. Plusieurs maladies nouvelles ont été découvertes récemment cependant et il peut se faire que certaines d'entre elles soient graves également. La plante souffre plus ou moins de ces pourritures de la racine suivant que sa végétation est plus ou moins vigoureuse. En hiver, les plantes sont naturellement affaiblies par la longue période d'inertie ainsi que par les gels et dégel alternatifs du sol, qui se produisent souvent dans certaines parties de l'Est du Canada. Ces gels et dégel peuvent abimer les racines, dont les fonctions vitales sont affectées. Les plantes qui ont des racines fortes, vigoureuses, bien pourvues de réserve alimentaire lorsqu'elles entrent dans la période de repos, résistent aux conditions adverses beaucoup mieux que celles dont les racines sont petites et qui ne contiennent qu'une pauvre réserve alimentaire. Il

peut arriver que les plantes soient détruites ou gravement endommagées par les températures avant de pouvoir produire un nouveau feuillage du collet relativement faibles du sol en hiver et au commencement du printemps. Pour obtenir des plantes vigoureuses, il faut choisir un sol d'une réaction presque alcaline, qui soit raisonnablement fertile et qui contienne une quantité adéquate mais non excessive d'humidité; il faut aussi pratiquer de bonnes méthodes de culture. La plante-abri dont on se sert à souvent une végétation si luxuriante que le trèfle reste petit ou très clair. Il suffit de donner la cause pour indiquer le remède. Cependant, même dans les meilleures conditions de culture, les parasites des racines, toujours répandus dans le sol, tendent à se multiplier rapidement, spécialement lorsque le sol contient une abondance de fertilité, d'eau et de matière organique et ils peuvent causer de grands dégâts. Dans ces circonstances, il faut s'abstenir pendant plusieurs années de semer du trèfle d'odeur, et cultiver dans l'intervalle une plante sarclée ou une graminée fourragère.

NOTES DIVERSES

La demande de volailles congelées en Angleterre se maintient toujours à des prix satisfaisants. Entre le 1er janvier et le 23 mars, 1935 il s'est exporté 30,892 caisses du Canada; c'est là une très forte augmentation sur les expéditions de la période correspondante de 1934.

Il n'est entré en France en 1934 que 10,953,159 boisseaux de blé étranger. Sur cette quantité, le Canada en avait fourni 9,606,530 boisseaux.

La quantité de bœuf marquée vendu au Canada pendant le mois de février 1935 a été de 3,274,855 livres. En février 1931 la quantité vendue avait été de 983,571 livres, en 1932 de 1,549,558 livres, en 1933 de 2,999,968 livres et en 1934 de 2,778,358 livres.

«La prospérité d'un peuple peut être comparée à un arbre; l'agriculture en est la racine, la manufacture et le commerce les branches et la vie. Si la racine souffre, les feuilles tombent, les branches se rompent et l'arbre meurt.» — Shouning, empereur chinois et inventeur de machines agricoles, 2800 B. C.

L'industrie du cuir, qui comprend les harnais, la sellerie, les malles, les sacs, bourses et courroies, a utilisé au Canada en 1933 des peaux de vaches pour une valeur de \$277,547, des peaux de moutons pour

UNE AUTRE MANIÈRE DE VOIR!



Le Seul Auto de sa Classe à Vous Donner les Nouvelles

Carrosseries Fisher

à TOIT-TOURELLE en Acier Solide

La prochaine fois que vous examinerez le Chevrolet Maître, regardez la nouvelle construction du "Toit-Tourelle"—le toit moderne et sûr en acier solide. Toute la Carrosserie Fisher—le plancher d'acier, les côtés d'acier et le toit d'acier—est maintenant soudée en une seule unité d'acier. Considérez tous les autos sous le rapport de la qualité et vous choisirez un Chevrolet Maître. Nulle autre voiture ne vous offre son incomparable combinaison de la Carrosserie par Fisher—Genoux Mécaniques—Moteur Flamme Bleue—Freins Contrôlés par Câbles—Ventilation Fisher Sans Courants d'Air.

PRIX \$885 (Pour le Coupé Maître à 2 Places)

Livré à l'usine, Oshawa, Ont. Tout compris, sauf le fret et la licence.

MODELES DE LA SERIE REGULIERE AUSSI BAS QUE \$722

CHEVROLET Maître

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

C-85CF

N'OUBLIEZ PAS NOTRE NOUVELLE ADRESSE

JETTE AUTOMOBILE LTEE

55 ST-FRANÇOIS (Entrée du bureau)

TEL. 546 SAINT-HYACINTHE, QUE.

35 STE-ANNE (Entrée du garage)

\$134,444, des peaux de veaux pour \$117,441 et des "cuirs à harnais" pour \$322,940. Elle a aussi utilisé d'autres produits de la ferme sous forme de peaux de chèvres et de cochons, mais en quantités moins fortes.

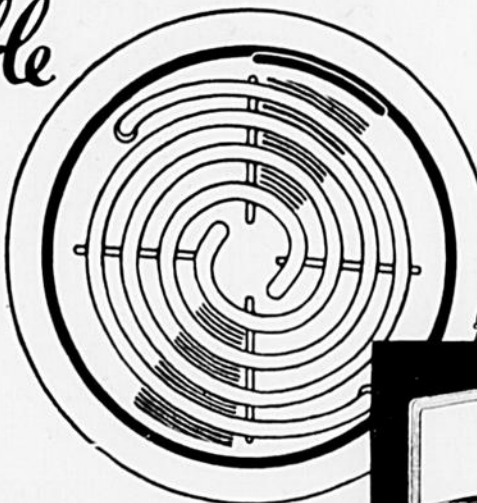
Le poids du pain au Canada

n'est pas standardisé mais il est réglementé par des règlements municipaux dans les différentes provinces à l'exception de l'Ontario. Dans l'Ontario, le poids type légal d'une miché de pain est fixé à 24 et 48 onces, sauf pour les petites miches où la limite est fixée à 12 onces.

La statistique complète de la production des fabriques de produits laitiers au Canada date de 1900; cette année-là la valeur totale des produits était de \$29,731,922. En 1933 la valeur était de \$87,218,311, soit une augmentation de \$57,486,389 ou de 193 pour cent au cours de cette période.

CUIT AUSSI VITE

qu'il est possible de cuire les aliments



Le Calrod Hi-speed, le plus rapide de tous les éléments de poêle, est un perfectionnement exclusif de la Canadian General Electric.

Le poêle Hotpoint

GENERAL ELECTRIC

LORS de concours qui eurent lieu récemment, le Poêle Hotpoint G-E s'est révélé de beaucoup le poêle électrique le plus rapide sur le marché. Ses exclusifs éléments Calrod Hi-Speed sont d'une incroyable rapidité et sauvent à la cuisinière des minutes précieuses dans toutes les opérations de cuisson; ils sont aussi très économiques, car ils concentrent toute la chaleur sous les ustensiles. Voyez un dépositaire de la General Electric et faites-vous expliquer comment le Poêle Hotpoint peut vous épargner temps et argent.

Southern Canada Power Co. Limited

J. ERNEST ST-ONGE

248 rue Cascades,

Tél. 775,

St-Hyacinthe

\$5 Comptant

Vous pouvez vous faire livrer un Poêle Hotpoint G-E immédiatement et le payer ensuite par versements faciles.



ÇA VAUT BIEN UNE BIÈRE

Dow

OLD STOCK À LA VÔTRE!





SAINT-DENIS

Le 31 courant avait lieu en l'église paroissiale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis les funérailles de M. Hector Larue, époux de Régina Goulet, décédé à l'âge de 58 ans.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte outre son épouse trois enfants Doria, Irène et Arthur, quatre frères Hormisdas, Magloire, Napoléon et Raoul, cinq sœurs, Mme Vve Amédée Laflamme, (Amanda), Mme Aldéric Lussier (Régina), Mme Joseph Richard, (Mélida) Mme Vve Isidore Bousquet (Alexina) Mme Théodore Ethier, (Laura) ses belles-sœurs Mme Hormisdas Larue, (Albina Lamoureux), Mme Magloire Larue, (Anna Bonin), Mme Napoléon Larue, (Rosa Saint-Jacques), Mme Raoul Larue (Flora L'Heureux), Mme Magloire Benoit, (Elmérie), Mme Albert Leclair (Léa) Mme Rémi Desmarais, (Alma) Mme Ephrem Benoit (Antonia) Mmes Auréa et Décia Goulet.

Le convoi funèbre était conduit par son frère M. Hormisdas Larue et beau-frère M. Albert Leclair. Les porteurs étaient ses neveux MM. Claudius Benoit, Albert Richard, Claudius Chagnon, Wilbrod Lussier, Omer Michon, Carmelus Desmarais.

La levée du corps fut faite par Mgr Sénéchal et le service fut chanté par M. l'abbé Dupont vicaire.

Le chant fut rendu par la chorale de St-Denis. Mlle Antoinette Richard touchait l'orgue, et le cantique: Adieu je pars, fut chanté par son frère M. Napoléon Larue de Saint-Hyacinthe.

Parmi l'assistance nombreuse on remarquait ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ci-haut mentionnés, ses neveux et nièces, MM. et Mmes Adélaïde Levasseur, Albert Richard, Claudius Benoit, Claudius Chagnon, Wilbrod Lussier, M. Edmond Bonnier, Mmes Yvonne, Léonie, Étoila et Lydia Lussier, Mlle Jeanette Larue, MM. et Mmes Annette, Aline, Berthe, Jean, Eugène Larue, Mmes Flore Ethier, Rose-Hélène Benoit, Fabiola et Doracée Desmarais et M. Wilford Desmarais de St-Hyacinthe, MM. Emilien et Floraymond Leclair de Boucherville, M. Wilfrid Bienvenu, Gustave et Thérèse Bienvenu de St-Thomas d'Aquin, M. Hector Girouard de St-Hyacinthe, M. Adolphe Planter de St-Bernard, M. et Mme Octave Lozeau et Albert Lozeau de St-Charles.

Ainsi qu'un grand nombre

ROUEMONT

Dimanche dernier un groupe d'amis se rendirent à la cabane chez M. Léonard Meunier. Parmi eux l'on y remarquait MM. et Mmes Léonard Meunier, Emile Pigeon, MM. Damase Jodoin, Édouard Bienvenu, Joseph Lapointe, Gérard Pigeon, Mlle Claire Meunier, M. Jean-Paul Meunier, Mlle Lucienne Barré, M. Lucien Barré, Mlle Béatrice Meunier, Mlle Florence Meunier, M. Léo Arès, Mlle Lucille Meunier, M. George Choquet, Mlle Rita Meunier, M. Lionel Meunier, Mlle Thérèse Jodoin, M. Gabriel Paquette.

Tous s'amusèrent très bien et c'est avec regret que la famille M. Barré se retira.

Mais le soir la veillée se continua chez M. Léonard Meunier. Au nombre des assistants on y remarquait MM. et Mmes Léonard Meunier, Clodomir Meunier, Emile Pigeon, M. Damase Jodoin de St-Pie et sa fille Thérèse, M. Gérard Meunier, Mlle Lucille Meunier, M. Gérard Pigeon, Mlle Claire Meunier, M. Léo Arès, Mlle Florence Meunier, M. Ferdinand Coiteux de St-Damase, Mlle Béatrice Meunier, M. Lionel, Julien, Clovis, Édouard et Jeanne d'Arc Meunier. Il eut musique et partie de carte.

A la fin de la veillée tous se retirèrent excepté M. Damase Jodoin et sa fille Thérèse qui restèrent à coucher chez M. E. Pigeon et retournèrent le lendemain matin dans leur paroisse de St-Pie.

d'autres parents et amis dont il nous est impossible d'énumérer.

Il eut offrandes de messes, bouquets spirituels et marques de sympathies.

Nos sympathies à la famille.

VOUS Y GAGNEZ à loger au LA SALLE

HOSPITALITÉ Canadienne Française

HOTEL de LA SALLE MONTREAL

L'ANGE-GARDIEN

Mme Rodolphe Pinsonneault de St-Paul d'Abbotsford a visité ses parents: M. et Mme Henri Messier, dernièrement.

—Mme P.-Z. Bertrand et sa fille: Mlle Madeleine, étaient de passage à Farnham, samedi dernier.

—Mme Emile Gaudreau et ses deux enfants: Jean-Charles et Pierrette étaient chez M. Hilaire Monty, dernièrement.

—Mlle Marie-Rose Gemme est revenue chez son père, M. Willie Gemme après avoir demeuré quelque temps à Farnham.

—Mlle Berthe Bachand, Fleur-Ange Casgrain et Ouellette; Mmes Pierre Casgrain, Hector Lajoie, M. Anthime Gauvin sont allés à Montréal samedi.

—M. Maurice Lajoie est parti samedi pour un voyage de quelques mois aux États-Unis.

ACTON-VALE

M. Pascal Brunelle a vendu sa propriété dans le quartier nord de la ville à M. Ovide Lauzon et a acheté celle de M. Georges Côté, dans le même quartier.

—Ces jours derniers, est décédée Mme Georges Côté de la ville d'Acton-Vale.

—Un libéra a été chanté dans notre église, après l'arrivée du train de onze heures a. m. le 26 mars, pour M. Charles Auguste Lévesque, décédé à St-Hyacinthe, et inhumé dans notre cimetière.

—Le Conseil de la ville a fait installer une sirène au camion pour les incendies par M. Eugène Bédard, garagiste.

—La température du printemps fait espérer à nos cultivateurs une excellente récolte de sirop d'érable.

—A l'occasion des sucrés l'épicerie de M. Victor Lavalée s'est fait l'hôte de plusieurs parties charmantes, entraînées: dimanche, M. Léo Lajoie, gérant de la Banque Canadienne Nationale recevait les amis du sport.

—Mercredi, le 3 avril, un groupe de voyageurs et amis était invité à goûter le souper du Manoir, souper préparé à la "boucanne de la panne".

—Jules Boire, de la poussière Boire et Frère de Wickham, était l'hôte de son amie, Mlle Mandine Durant, dimanche soir.

—M. et Mme Maurice Lambert ont fait un voyage à New-York et à Atlantic City pour rencontrer M. et Mme Alfred Lambert qui étaient de retour d'un voyage de trois mois en Floride.

—Nous avons eu le regret d'apprendre le départ de M. Paul Brunelle, qui a démissionné comme comptable à la "Acton Rubber" et est parti pour Montréal.

—La famille de M. Joseph Bousquet nous a aussi quitté définitivement pour demeurer à Farnham.

—M. Lionel Charbonneau, en compagnie de M. Joseph Bédard et de Wilfrid Cantin, sont allés à un parti de sucre à Danby.

—M. D. J. Cosford, tanneur de Toronto est en visite d'affaire à la tannerie de Rosaire Trudeau, pour initier ce dernier dans ce métier.

—En voyage dans notre ville M. C. C. Hodge, de Sherbrooke, agent pour les automobiles "Dawson"; M. Édouard Labrie, de Montréal; MM. A. Trépanier et J. V. Perrault, voyageurs dans le thé et le café.

—En voyage encore dans notre ville, M. L. Deschênes, de Pierreville, représentant la compagnie fabriquant les gants "Acme".

—Nous avons eu la visite de M. L. Desrosiers, de l'Impériale Tobacco Co.; de MM. C. Laperle et J. L. Lampron de St-Hyacinthe; de MM. J. N. Beaulieu, J. A. Lecuyer, J. Laurendeau et Geo. Bessette de Montréal.

—M. J. E. Langelier, surintendant pour la "United Shoe" de Montréal, était en visite à la "Acton Shoe".

—De passage dans notre ville M. J. Oscar Tessier et E. A. Fautoux de St-Jérôme.

—M. Jacques Cartier était en promenade chez sa sœur, Mlle Calixta Cartier.

—M. et Mme Joseph Des-

Les 3 éléments vitaux prescrits par les médecins dans le monde entier

La valeur du calcium, du phosphore et du fer (les 3 éléments vitaux) pour les personnes épuisées et les convalescents est depuis longtemps reconnue par les membres de la profession médicale. Ces trois éléments minéraux sont présents dans le Sirop Fellows sous une forme particulièrement efficace pour aider à la reconstitution du sang, des nerfs, des tissus organiques et des os.

SIROP FELLOWS

UN COMPOSÉ D'HYPOPHOSPHITES de réputation mondiale

LA MORT DE

L'ÉCH. CHENETTE

Nombreux témoignages de sympathie reçus par la famille.

La famille de feu l'échevin Arthur Chenette, décédé il y a deux semaines, a reçu un grand nombre de témoignages de sympathie à l'occasion de sa mort. Voici une liste de ces témoignages de sympathie:

Tributs floraux. — Les enfants du défunt, famille Albert Chenette, Conseil de la Cité de Saint-Hyacinthe, Maison Casavant et Frères, Page and Son et le personnel, de Verdun, MM. R. Brodeur, J. Jeanmotte, A. Duhamel, H. Leduc, L. Nolin, M. Bousquet, M. et Mme Louis Benoit, M. et Mme Omer Benoit, Southern Canada Power.

Offrandes de messes. — Mme Arthur Chenette, MM. et Mme Roland Chenette, Roméo Sever, Mlle Cécile Chenette, MM. et Mmes Emile Berthiaume, Paul Emile Berthiaume, Léonidas Bilodeau, John Flood de Chicoutimi, Ernest Benoit, Mmes Bissonnet et Bilodeau, famille F. J. Dorion de Montréal, les abbés Arthur, Wilbrod, Albert, Ernest et J. O. Vézina, Mlle Eva Benoit, Le Syndicat Ouvrier, La Chorale des Mlles du Christ-Roi, l'abbé André Dorion, Montréal, Employés Casavant et Frères, les employés de la E. T. Corset Co Ltd., les employés de la Yamaska Garment, Mlles Lorena et Béatrice Poulain de Montpelier Vt., MM. et Mmes Joseph Godbout, L. J. Bertrand, famille Arthur Flibotte, Mlle Liliane Galipeau, M. et Mme Hector Trahan, M. et Mme Arthur Plamondon, Mlle Simonne Galipeau, M. Jules Laframboise, famille Henri Grisé, St-Césaire, M. et Mme H. Charbonneau, Montréal, famille Arthur Archambault, Louise Chenette.

Télégrammes. — Emile Berthiaume, Chicoutimi, MM. et Mmes E. Harbort, Shawinigan Falls, J. A. Bilodeau, Montréal, P. Lalumière, Contrecoeur, Dr et Mme R. Mardore Chicoutimi, Jos. et Aimé Lacasse, MM. et Mmes Wilfrid Comeau de Campbellton, Paul E. Imoges, Montréal, famille J. Z. Gervais, Montréal.

Affiliations à l'Oeuvre du Noviciat. — Famille Henri Phaneuf, St-Denis, famille Arthur Denault, Mme et Mlle G. Beaudré, Mlle Odina Bilodeau, M. et Mme Conrad Morin, Mme Vvs Elphège Lapierre, Mme L. Baril, M. et Mme Arthur Giard, Mlle Aline Demers Montréal.

Affiliation à Ste-Anne de Beaudré. — Mlle V. Bilodeau. Bouquets spirituels. — Marcel Bilodeau, M. et Mme E. Savard, famille Arthur Bilodeau, tous de Montréal, M. et Mme Hormisdas Provost, les enfants de la famille H. Provost de Trois-Rivières, l'Académie Prince, maîtresses et élèves, Mlle Ubaldine Chagnon, famille D. Lapierre, Mlle Laurette Ferron, M. et Mme Albert Arpin, Mlles Cécile Chenette, Denyse Chenette.

Sympathies. — M. et Mme Arthur Archambault, M. et Mme Adjutor Bourgeois, famille A. Lacroix, famille Tossaint Bilodeau, Ste-Rosalie, M. et Mme Louis DesRoches, M. et Mme P. P. Grégoire, Ste-Rosalie, M. et Mme C. Roch, Mlles Dirion, G. Jeannotte, M. et Mme Chs.-E. Désautels,

landes, en compagnie de M. et Mme Hébert ont fait un voyage à Montréal, dimanche.

—Mlle Landreville, de St-Sulpice, est en promenade, ces jours-ci, chez sa sœur, Mme Maurice Lambert.

—La famille de M. Oscar O'Brien s'est rendue dimanche, à un parti de sucre chez M. Raphaël Rousseau, dans sa cabane à sucre sur sa terre du rang St-Joseph.

Mlle M. Lapierre, M. et Mme Horace Séguin, M. et Mme P. Larivière, Mlle Gabrielle Ledoux, Mlle Claire Lapierre, tous de Montréal, M. et Mme Eugène Flibotte, famille Adrien Bissonnet, G. Norbert Labbé, M. et Mme Henri Bernard, St-Jean, M. J. Armand Brouillard, ptre, famille Paul Sever, Mme Octave Morin, Mlle Simonne Morin, M. et Mme L. J. Guillet, M. et Mme E. O. Picard, M. et Mme Narcisse Godbout, M. et Mme Arthur Ferron, Dr et Mme Yves Lafleur, M. O. Lussier, Horace St-Germain, Echevin Louis Bergeron, M. et Mme Jos. L'Archevêque, famille Arthur Laurence, famille D. Lafortune, Mlle Solange Phaneuf St-Denis, famille Jérémie Lussier, M. et Mme Tossaint Gladu, famille Félix Guillet, famille Albany Bernard, La Sauvegarde Assurance St-Hyacinthe, M. et Mme J. Arpajon, constable J. Vincent, M. Antonio Delage, Mlles Laurette Archambault, Rachel et Lucile Dubuc, Claire et Yvonne Denault, Louise Laprade, Rachel et Marie-Reine Hébert, Olette et Gilberte Anger, M. et Mme Raoul Lassonde, M. et Mme Elie Sénécal, M. J. Laroche, Chevaliers de Colomb, Conseil de St-Césaire, Mlles Laurette et Rolande Ferron, Mlle B. Gauthier, Mlle Louise Forcier, M. et Mme Charles-Henri Grisé, St-Césaire, M. et Mme Aristide Beaugrand, M. et Mme Georges Bertrand, M. et Mme Orlas Cloutier, Mlle Laurette Perrault, famille J. Albert Bélanger, M. et Mme Aimé Perrault, Maurice Charron, famille Raphaël Ledoux, M. et Mme Ferdinand Ledoux, famille J. B. Létourneau, M. et Mme Henri Phaneuf, Rév. Fr. Amable, dir. Magog, M. et Mme I. Fontaine, Mme G. L. Blanchard, Trois-Rivières, Mme et Mlle Rosa Robert, M. Paul L. Richer, M. Arthur Lorange, Mlles Olivette Gauthier, Henriette Choinière, Irène Thibault, M. et Mme Armand Sigouin, M. et Mme J. S. Plante, Mlles Blandine et Hortence Turner, constable A. Malo, famille Elie Lalonde, M. et Mme J. Beaugrand, famille Jacques Turcotte, M. et Mme Arsène St-Amand, M. et Mme Ernest Hallé, M. Jean Guillet, MM. et Mmes Horace Berthiaume, C. Bouchard, H. O. Cadorette, Henri Richard, P. A. Delorme, famille Rosaire Lafleur, M. et Mme Joseph Trempe, Mlles Régina Provancher, Lucette Philie, famille C. A. Rousseau, M. et Mme Albert Chapdelaine, famille Nap. Goyette, Jean-Marie Daoust, Raoul Bouchard, Wilfrid Chagnon, familles Guertin et Dutilly, Isidore Messier, Delphis Gagnon, M. et Mme Napoléon Grenier, Georges Gladu, Mme Oscar Demers, M. et Mme Maurice Bourbeau, Zéphirin Tétreault, M. et Mme Arthur Brodeur, M. et Mme Edéas Gendron, Mlle Jacqueline Lemoyne, Antonio Chabot, famille Art. Frenière, M. et Mme V. R. Blanchard, Mlles Lucienne Fournier, Armosa Meunier, famille Joseph Cadorette, famille Arthur Desbiens, M. et Mme Aldéric Lahaise, famille Ed. Bernier, Mlles Labossière, M. et Mme Albert Paré, familles Olivier Gagnon, H. Bédard, M. et Mme Henri Provost, famille Alphonse Gagnon, René et Camille Mongeau, Mlle M. Paule Beaugrand, Au Bon Goût, M. et Mme Laurent Godbout, Mlles Léa et Emma Bazinet, M. et Mme P. Surprenant, M. et Mme O. Philie, Lucien Larivée, famille Z. Laroche, MM. et Mmes Arthur Dubé, Adrien L. Auger, L. St-Amand, L. Barceloux, famille J. Adélaïde Bonin, Mlles Marie-Jeanne Ledoux, M.-A. Morin, Hélène Houzlet, Georgette Paquet, M. et Mme Eug. Lemoyne, Emmanuel Halley, M. et Mme Roméo Robert, famille H. Barré, M. et Mme A. Fontaine, Mlle Claire Dubé, famille P. Letendre, M. et Mme W. Fournier, Mlles Jeanne Ménard, Marie-Reine Desjardins, M. et Mme Téléphore Lafleur, M. et Mme Victor Hébert, Richard Legault, Mlles Saint-Amand, M. et Mme Armand Brouillette, Mlle Eugénie Fontaine, Mlles A. H. R. Morier, Arth. Lamothe, Mme Philippe Lassonde, U. Gagnon, M. et Mme Georges Marcoux, Mlle Arbour, M. et Mme Jos. Aboussafy, M. et Mme T. Trahan, famille Valmore Lapierre, famille W. Chapdelaine, Mlle R. Lafrance, J. Hector Cadotte, Paul Lanctôt, Jean St-Germain, Mlle Claire Lapierre, Montréal, Mlle Ludger Gravel, Montréal, Fred P. Chenette, Manchester, Mme John J. Enright, Burlington, M. et Mme C. Roch, Montréal, M. et Mme J. C. Baraby, M. et Mme Jean-Paul Campbell de St-Hyacinthe.

UN MOT

de W. K. KELLOGG

CONCERNANT le RIZ KRISPIES



L'introduction d'un nouveau produit profite souvent à diverses conditions de notre vie nationale. Nous en voulons pour preuve le Riz Krispies Kellogg.

Nous avons un double objectif en créant le Riz Krispies. Premièrement, de mettre en vente une savoureuse céréale, dont tout le monde se délecterait. Secondement, d'aider les mères à triompher de la difficulté qu'elles éprouvent à faire absorber suffisamment de lait à leurs enfants. Nous avons pensé qu'une céréale différente des autres et qui éclate, pétillie, crépite quand le lait ou

du Riz Krispies. L'usage de cette céréale, commode et prête à servir, économise le temps et donne des loisirs aux mères qui sont moins assujetties à la cuisine.

La réussite du Riz Krispies a ouvert de nouveaux marchés aux fermiers Canadiens. La Compagnie Kellogg crée journellement de la demande pour d'énormes quantités de lait, sans compter les fruits et le miel. La Compagnie Kellogg utilise annuellement des millions de boisseaux de maïs et de blé.

L'industrie canadienne en profite également. Des milliers de personnes sont employées à la fabrication et à la distribution des céréales Kellogg.

Nous sommes fiers de ce que le Riz Krispies ait apporté sur nos tables une céréale appétissante, prête à servir, et que des millions de mères et d'enfants s'en délectent. Nous sommes surtout heureux que ce produit améliore la situation d'une légion de travailleurs et qu'il contribue à leur joie de vivre.

W. K. Kellogg



la crème sont versés dans le bol, stimulerait l'appétit.

Nous avons bien deviné. Aujourd'hui, les personnes de tout âge se régalaient

Pour une semaine seulement
Du 13 au 20 avril

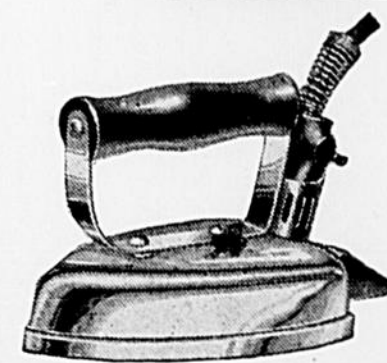
\$ 1.29

Cette Belle Valeur en Fer à Repasser Electrique

Un achat opportun en grosse quantité nous permet de vous faire bénéficier de cette valeur sensationnelle — un élégant fer à repasser électrique magnifiquement fini, facile à manipuler et ne pesant que 6 lbs, pour \$1.29 seulement. C'est un des plus beaux fers à repasser que vous ayez jamais vus MASSIF, tout nickelé et très efficace. Achetez le votre sans faute. Rappelez-vous des dates, du 13 au 20 avril.

Southern Canada Power Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"



Supplément de 30 cents pour raccord et fiche

AYONS TOUJOURS L'OEIL OUVERT

(Suite de la page 2)

2. Graisse, huile ou eau sur le plancher.
3. Parquets à surface irrégulière ou en mauvaise condition.
4. Marches d'escaliers en mauvais état.
5. Escaliers dont les marches sont d'hauteur irrégulière.
6. Talons qui se prennent dans les revers d'un pantalon

7. Talons qui accrochent le bas de la jupe ou du paletot, lorsqu'on descend l'escalier.
8. Souliers dont la semelle est décosuée.
9. Ouvertures dans le plancher, non protégées par une garde.
10. Trappes mal ajustées sur les ouvertures du plancher.
11. Pavés glissants.
12. Planches lâches sur les échafaudages et plates-formes.
13. Matériaux qui se déro-

- bent sous le pied.
14. Circuler dans des endroits mal éclairés.
15. Se servir d'objets tels que boîtes, barils, chaises, tables, etc., au lieu d'une échelle solide.
16. Se pencher trop loin en dehors d'une fenêtre.
17. Ne pas se servir de ceintures et câbles de sécurité lorsqu'on travaille en des endroits élevés.

La Publicité, la Clef du Succès

Salon Antoine

A PARTIR DU 15 AVRIL

quatre experts seront à votre disposition avec chacun leur spécialité.

Nous donnons le fameux **PERMANENT A LA VAPEUR** sans machine, ni électricité avec sept solutions différentes

PERMANENT EUGENE et autres solutions à l'huile.

Ond. à l'eau, Komol, Manicure, Massage, traitement à l'huile, coupe de cheveux.

180 Girouard, Tél. 524

Prix réduits pour PÂQUES

COURTE FIN DE SEMAINE **ALLER ET RETOUR POUR LE PRIX D'UN BILLET SIMPLE PLUS UN QUART**, valable à l'aller depuis midi vendredi le 19 avril jusqu'à minuit, dimanche le 21 avril. Au retour, départ jusqu'à minuit, lundi le 22 avril.

LONGUE FIN DE SEMAINE **ALLER ET RETOUR POUR LE PRIX D'UN BILLET SIMPLE PLUS UN TIERS**, valable à l'aller depuis jeudi le 18 avril jusqu'à minuit, dimanche le 21 avril. Au retour, départ jusqu'à minuit, mardi le 23 avril.

Minimum des prix réduits: adulte, 50c, enfant, 25c. Un plus long délai de validité est consenti aux professeurs et étudiants sur présentation du certificat, délivré par la Canadian Passenger Association.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux agents **CANADIEN NATIONAL**

LA GRANDE ASSEMBLEE DU MARCHE C.

(Suite de la page 5)

qu'on est allé jusqu'à lui reprocher d'avoir payé ses menuisiers 10 cents de l'heure. La vérité, c'est qu'il a payé à ses employés les salaires qui étaient payés dans le temps. La vérité, c'est qu'il y a une différence entre les salaires payés aux employés réguliers et les salaires que l'on paie à des chômeurs pour lesquels on s'efforce de trouver du travail afin de les empêcher de mourir de faim. Il a dépensé l'an dernier une somme globale de \$41,000 pour procurer du travail à nombre d'ouvriers qui n'auraient pas eu de travail sans cela. Est-ce que cela n'était pas mieux que de chômer et de manger la soupe municipale comme à Montréal ou ailleurs? Certains semblent croire que parce qu'il est maire et député, il devrait payer des salaires plus élevés que n'importe qui. C'est un fait qu'il a lui-même fait augmenter les salaires des journaliers au lieu de les faire baisser. Il voit dans l'assistance de nombreux ouvriers qui ont travaillé pour lui et il est sûr qu'ils pourront lui rendre à cet égard le témoignage qu'il invoque.

M. Bouchard rappelle ensuite quelques souvenirs, notamment une certaine occasion où il proposa et obtint que les journaliers fussent payés 30 cents de l'heure. Il souligne aussi le fait qu'on est en temps de crise, que les conditions sont différentes de ce qu'elles sont en temps normal. Il souligne les mesures prises à Saint-Hyacinthe pour faire face au chômage et qui font que notre ville est une de celles qui ont le mieux traversé cette crise. Il ne faut pas oublier que la crise passera mais que nous sommes encore en temps de crise. Est-il juste, demande-t-il, l'établir des salaires qui seront magnifiques sur des contrats collectifs mais qui auront pour premier effet de mettre les ouvriers sur le pavé?

En temps de grève

M. Bouchard rappelle ensuite ses services quand il y a eu des grèves à Saint-Hyacinthe. Quel est l'homme qu'on venait toujours chercher pour régler la grève? Il rappelle que durant la grève de la Penman il procura du travail à nombre d'ouvriers aussi longtemps que la grève dura, afin de les empêcher de mourir de faim. Il rappelle que dans chaque grève qui s'est produite à Saint-Hyacinthe c'est toujours lui qui l'on a demandé pour arbitre. Toujours il s'est efforcé dans ces occasions d'obtenir le plus possible pour les ouvriers au risque même de se créer des inimitiés qui, dans un cas notamment, sont allées jusqu'à la mort. On dit qu'il n'est pas l'ami des ouvriers, lui qui est issu d'ouvriers. On veut chercher à faire croire qu'il renie ses origines, lui qui n'a jamais oublié qu'il était fils d'ouvriers et qui s'est toujours dépensé pour la classe ouvrière. Dieu merci, s'écrit M. Bouchard avec émotion, si on veut rechercher des ingratis on doit les rechercher parmi ces gens qu'il a nourris si longtemps et qui, s'étant cassés les dents sur la crèche, sont aujourd'hui les premiers à baver l'insulte sur lui.

M. Bouchard signale ensuite une campagne de dénigrement systématique qui a été entreprise dans la province de Québec, à l'effet qu'un homme est une canaille du moment qu'il est député, maire, échevin ou ministre. C'est une campagne qui tend à engendrer le désordre et qui conduit inmanquablement à la révolution. Croit-on vraiment que si les gueulards qui répandent ces faussetés étaient élus, on aurait des administrateurs plus honnêtes et plus probes? Quand avons-nous eu des scandales à Saint-Hyacinthe? Quand avons-nous vu des hommes à Saint-Hyacinthe profiter de leur position publique pour s'enrichir? Il y a 120 villes dans la province de Québec. Parce que deux ou trois ont été mal administrées, est-ce une raison pour jeter l'insulte sur tout le monde. Les hommes qui répandent ces insinuations malveillantes ne sont ni plus ni moins que des dégénérés. Lui-même, M. Bouchard, a été élu sept fois pour Saint-Hyacinthe, plusieurs fois par acclamation, et il a trop confiance dans le bon sens des citoyens de notre ville pour croire qu'ils se laisseront prendre aux rumeurs que des éternes infâmes font circuler. Du reste, on a été chanceux à Saint-Hyacinthe. Les citoyens ont presque toujours élu des représentants honnêtes, et s'il y a eu des cas de

malhonnêteté, ils sont si éloignés qu'on ne s'en souvient presque plus.

Dans un autre ordre d'idées, M. Bouchard demande qui fut le premier dans notre ville à donner le samedi après-midi gratuitement aux employés. Lui-même se fit le parrain du mouvement à cet égard et c'est une chose qu'on ne pourra nier. Il considérait que les ouvriers doivent avoir au moins une demi-journée à part le dimanche pour se reposer, se distraire ou s'occuper de leurs affaires personnelles.

En second lieu on a lu dans les journaux que les rentes seigneuriales allaient être abolies. N'est-ce pas lui, Damien Bouchard, qui avait été le premier à proposer cette abolition en 1912? Ce qui est curieux, c'est que c'était seulement parmi les Canadiens-Français que les rentes seigneuriales subsistaient encore ou avaient jamais subsisté. Les ouvriers allèrent le trouver pour les faire abolir et ce fut encore lui, Damien Bouchard, qui lança le mouvement qui devait conduire à leur abolition.

M. Bouchard mentionne aussi les luttes qu'il a entreprises à diverses périodes contre les trusts, notamment contre le trust de l'électricité. Il admet volontiers qu'il y a longtemps qu'il aurait pu être ministre s'il avait seulement voulu se départir de certaines de ses idées ou les modifier, mais il s'était dit qu'après longtemps qu'il ne pourrait pas obtenir les réformes qui lui étaient chères, il préférerait rester simple député.

Continuant, M. Bouchard dit qu'il ne peut pas arriver à comprendre comment certains esprits dénaturés peuvent le traiter de mesquin. N'est-ce pas lui, Damien Bouchard, que l'on a toujours vu en tête des mouvements de souscription? N'est-ce pas lui qui a toujours souscrit les montants les plus élevés lorsqu'il s'agissait d'une souscription pour venir en aide à une oeuvre quelconque? Lorsqu'une institution s'est trouvée dans des difficultés, n'est-ce pas lui qu'on est toujours venu trouver afin de la tirer d'embarras? Il cite le cas de la Société Philharmonique qui est venue le trouver alors qu'il travaillait vingt heures par jour dans sa lutte contre le trust de l'électricité, pour obtenir de nouveaux instruments de fanfare. La Philharmonique est une institution qui fait honneur à notre ville et à notre province et qui est d'une aide précieuse à notre population en disséminant l'amour des arts. Et n'est-ce pas lui qui a fait obtenir à la Philharmonique de son excellent ami le regretté sénateur Wilson une dotation destinée à assurer la survivance de la société?

M. Bouchard mentionne aussi le Syndicat de boulangerie qui sauve chaque année à la population de \$20,000 à \$30,000. Comme le disait le président du Syndicat le dimanche précédent, quel est l'homme sinon Damien Bouchard qui, dans le temps, travaillait jour et nuit, pour rédiger la constitution et les règlements de la nouvelle organisation? Il n'était guidé dans cette question comme dans d'autres que par son souci de venir en aide à la classe ouvrière et c'est un fait qu'il se mit alors des boulangers à dos à cause de son insistance à favoriser les journaliers. "Je ne crois pas, s'écrit M. Bouchard, avoir démerité un seul moment des ouvriers dans toute ma carrière publique et je leur demande franchement de m'appuyer à un moment où plus que jamais dans ma vie j'ai besoin de leur appui". (Appl.)

La loi des accidents

Touchant la Loi des accidents du travail, M. Bouchard demande quel est l'homme que les Syndicats Catholiques ont approché pour faire triompher leur cause sinon lui-même. Quel est le député qui s'est levé en chambre et qui n'a pas eu peur de risquer d'être mis au ban de son parti pour faire valoir le sidiés qu'il avait sur ce sujet? N'est-ce pas lui-même qui réussissait naguère à suspendre pendant deux ans l'application d'une loi qu'on trouvait néfaste? N'est-ce pas lui-même qui, avec vingt-cinq autres, ne craignait pas de faire savoir au parti qu'on donnerait un vote adverse au gouvernement si une certaine loi n'était pas inscrite dans les statuts?

Continuant, M. Bouchard remarque qu'il est allé parler dans 17 villes de la province et que c'est seulement dans sa propre ville à lui que de jeunes gueulards se sont exercés à gâter la réception qui lui était faite, probablement parce que ces mêmes jeunes gens étaient venus naguère se casser

Le choix des thés verts du Japon

"SALADA"

THÉ DU JAPON

les dents sur la crèche politique. Il ajoute que s'il avait du travail pour tous il en distribuerait à tout le monde, mais on ne peut raisonnablement pas lui demander de donner ce qu'il n'a pas. Il demande aux citoyens de se méfier de ces gens qui se disent rouges et vont débâter contre lui. L'orateur a quelques paroles sur l'ingratitude. Il ne faut pas vivre bien longtemps, dit-il, pour savoir qu'elle est souvent la récompense des hommes publics. Ici à Saint-Hyacinthe, on a été jusqu'à un certain point indépendant des partis politiques, en autant que l'administration était concernée. Il est arrivé assez souvent que rouges et bleus ont siégé côte à côte au conseil municipal, se préoccupant avant tout des intérêts généraux de leur ville. Il en est résulté qu'aujourd'hui notre ville est citée comme modèle dans le pays tout entier. Nous habitons dans la plus belle ville de la province. Les taxes y sont plus basses que partout ailleurs. Si l'an dernier la construction ne s'est pas ralentie, c'est parce que les propriétaires savaient qu'ils ne couraient pas le risque d'être ruinés par les taxes. Les citoyens ont confiance dans leur ville. C'est parce qu'ils peuvent compter sur leur administration municipale. Sait-on qu'il y a eu plus de construction dans la ville de Saint-Hyacinthe l'an dernier que dans la ville de Québec? On a passé dans la Vieille Capitale un contrat collectif comportant des chiffres vraiment étonnants. Le résultat a été qu'en une année le chiffre global des permis est baissé de \$120,000 à \$60,000. Est-il mieux en bonne vérité d'avoir de beaux contrats et de n'avoir rien à faire ou bien d'avoir des contrats raisonnables et du travail? A Québec, les ouvriers sont allés trouver leurs députés et ont réclamé l'abolition des centrales collectives qui ruinaient la construction. N'est-il pas mieux, en somme, d'avoir des contrats collectifs qui procurent à la fois du travail et une augmentation appréciable de salaire? Remarquons de plus que le contrat collectif dont on parle tant à Saint-Hyacinthe depuis quelque temps n'est pas permanent. C'est un contrat où il a fallu bon gré mal gré tenir compte de la crise économique qui sévit au pays. Les chiffres mentionnés au contrat sont des chiffres minima et il faut prendre note de cela. Lorsque les conditions se seront améliorées, les salaires seront améliorés. Le maire rappelle que, de par la nature de ses fonctions, il doit veiller à la fois aux intérêts des ouvriers, des propriétaires, des petits capitalistes, des entrepreneurs. Il faut harmoniser tous ces intérêts, donner justice à tout le monde. Des salaires exorbitants qui forceraient les petits capitalistes à cesser toute construction ne seraient certainement pas favorables aux ouvriers puisqu'en fin de compte ils se trouveraient privés de travail. N'oublions donc pas encore une fois que le projet de contrat collectif dont il est question dans les métiers de la construction comporte, non pas des taux fixes, mais des taux minima. Certes, M. Bouchard comprend aussi bien que quiconque qu'un peintre vaut mieux que 30 cents de l'heure, mais si c'est la seule condition à laquelle il puisse avoir du travail, cela vaut encore mieux que de n'avoir rien du tout, ni travail, ni salaire. Une autre chose qu'il ne faut pas négliger en considérant le projet de contrat collectif, c'est qu'avec le système qui y est préconisé, on aura l'avantage de faire travailler tout le monde.

Continuant, le maire dit que cette question de salaires doit être réglée à Saint-Hyacinthe, entre ouvriers et patrons de Saint-Hyacinthe, et non par un corps étranger comme le Builders' Exchange qui prétend intervenir ici parce que ses membres ont construit quelques bâtisses dans notre ville. Depuis qu'il a terminé l'addition au Tricot, le Builders' Exchange n'a rien à faire ici. Le Builders' Exchange se soucie bien de ruiner la construction à Saint-Hyacinthe. Non, une question aussi importante que celle de la construction et des salaires doit être décidée à Saint-Hyacinthe. M. Bouchard ajoute qu'on lui a dit de ne pas se mêler de cette question. On lui a laissé entendre qu'elle pourrait peut-être lui faire du tort. Mais comme c'est une question qui concerne directement le progrès et la prospérité de Saint-Hyacinthe, il a le devoir de s'en mêler, à la fois comme maire, député et citoyen.

Le contrat collectif

Touchant le projet de contrat collectif des métiers de la construction, le maire Bouchard déclare qu'il n'avait nullement été averti de ce qui allait se passer. Il ne savait pas que les Syndicats Catholiques préparaient ce contrat. Comme tout le monde, il apprit la chose en lisant la Gazette Officielle. Sur les entrefaites, patrons et ouvriers vinrent le trouver. Il leur conseilla de venir à une entente. Il rencontra Mgr Desmarais qui lui déclara qu'il serait heureux si l'on pouvait s'entendre. Il fut aussi de cet avis. Il fut alors question de la semaine de 48 heures.

M. Bouchard retrace ensuite brièvement les négociations qui ont abouti au projet de contrat qui fut approuvé par Mgr Desmarais et par lui-même. Il souligne que le contrat accorde des salaires hebdomadaires aux corps de métiers intéressés de 60 à 70% plus élevés que ceux qui sont payés à l'heure actuelle. M. Bouchard remarque que c'est en faisant prolonger le semaine de travail à 48 heures qu'il a réussi à obtenir cette augmentation considérable. Et il y a ceci à noter qu'une telle augmentation n'aura pas pour effet de décourager la construction, les employeurs ayant 8 heures de travail de plus pour ce salaire hebdomadaire. On a osé prétendre qu'il n'y avait pas 27 signatures de patrons sur le contrat, mais seulement 17. M. Bouchard prend le contrat et le montre à M. Leblanc qui est forcé d'admettre qu'effectivement on trouve 27 signatures sur le contrat original. Le contrat tel qu'amendé résume-t-il, est un contrat qui a été déclaré convenable par Mgr Desmarais et il semblerait que ce qui était convenable à Mgr Desmarais aurait dû l'être également aux Syndicats Catholiques. Ici le maire demande à ses adversaires de venir s'ils le peuvent prétendre le contraire de ce qu'il avance et personne ne réplique.

Leur meilleur défenseur

Le maire explique ensuite que l'agitation est faite par un petit groupe qui veut faire de la basse politique avec cette question de contrat collectif. Lorsque le contrat collectif sera mis en vigueur, les ouvriers de Saint-Hyacinthe constateront que leur maire a été, comme par le passé, leur meilleur défenseur. Il demande cependant que justice soit rendue aux Syndicats nationaux catholiques qui ont le mérite d'avoir été les animateurs de ce beau mouvement et pour qu'ils conservent officiellement ce mérite il les invite à devenir partie à ce contrat en le signant avec tous les autres intéressés.

Le contrat collectif, dit M. Bouchard, n'est pas encore officiel. Il demande à son vaste auditoire ce qu'il en pense. Il demande aux ouvriers ce qu'ils en pensent. Il invite toute personne qui pourrait avoir des suggestions à présenter à se lever et à les faire entendre. Il remarque que, quoique l'on ait pu prétendre, les salaires à Saint-Hyacinthe ne sont pas plus bas qu'à Montréal. Il cite des chiffres concluants pour prouver son avancé. Il fait en outre remarquer qu'il est bon de considérer dans un contrat de cette nature que les ouvriers des métiers de la construction à Saint-Hyacinthe ne sont pas aussi spécialisés que ceux de Montréal. Il peut arriver souvent qu'un ouvrier de notre ville ait à faire plusieurs choses qu'un spécialiste ne saurait pas tenu de faire. C'est un fait que dans notre ville on trouve dix journaliers pour un menuisier-charpentier. C'est un fait dont on s'est préoccupé dans l'élaboration du contrat en offrant aux journaliers 30

cents de l'heure au lieu des 25 cents que préconisait le contrat des Syndicats Catholiques.

M. Bouchard invite de nouveau ses contradicteurs s'il y en a encore à se faire entendre, mais personne ne se lève ou ne souffle mot. L'orateur fait encore une fois remarquer que tout contrat collectif qui aurait pour effet de faire cesser la construction dans notre ville ne serait pas un bon contrat. Il cite l'exemple de Montréal où un ancien maire lui déclarait encore récemment que les taux étaient tellement élevés qu'il n'y avait presque plus de construction. M. Bouchard renouvelle son invitation aux Syndicats Catholiques de signer le contrat collectif qui fait l'objet de la discussion. Il insiste sur la nécessité d'en venir à une entente. Il croit savoir que Mgr Desmarais et l'aumônier des Syndicats, l'abbé Martel, désirent tous deux que la question soit réglée. Il forme l'espoir que le contrat soit bientôt signé par toutes les parties intéressées, afin de régler une fois pour toute cette question.

Avant de lever la séance, M. Lionel Leblanc dit quelques mots. Il lui semble que si Mgr Desmarais a déclaré qu'il acceptait le contrat, alors le devoir des Syndicats est de l'accepter aussi. M. Leblanc s'offre comme intermédiaire afin qu'on en vienne à une entente au plus tôt et que la question soit réglée. En gage d'entente il demande à serrer la main de M. Bouchard qui accepte bien volontier et l'assemblée se termine sur cette note cordiale.

ELECTION COMPLEMENTAIRE DANS LE QUARTIER UN

(Suite de la page 1)

beaucoup de satisfaction dans le Quartier Un.

À la dernière minute, M. Eugène Payan a cédé à l'insistance d'un petit groupe opposant pour trouver un candidat et a accepté de se présenter. M. Payan a déjà siégé à l'hôtel de ville. Il en partit en démissionnant.

M. Boudreau a ouvert son comité à l'angle des rues Cascades et Saint-Michel, où il se tient avec ses amis à la disposition des électeurs pour tous renseignements qui pourraient être désirés. Lundi soir, M. Boudreau a tenu une enthousiaste assemblée au garage Gervais, rue Cascades, en face de son comité. La foule était considérable au point que plusieurs ne purent entrer et durent se contenter de stationner sur le trottoir et dans la rue pour écouter les orateurs.

M. Boudreau était accompagné de l'hon. T. D. Bouchard, maire-député de Saint-Hyacinthe, qui avait voyagé expressément de Québec pour cette assemblée, et de plusieurs autres orateurs. Les divers discours furent écoutés avec une attention bienveillante par le nombreux auditoire et fréquemment applaudis.

M. Bouchard, qui se voyait obligé de retourner le soir même à Québec, prononça un discours à l'emporte-pièce qui jeta la conviction dans l'esprit de ses auditeurs et lui valut d'être fortement applaudi. Le maire toucha à plusieurs sujets qu'il avait traités dans son discours de dimanche après-midi. Il fit aussi plusieurs allusions à M. Payan, qui se présente dans le Quartier Un comme adversaire de son administration. Le maire eut plusieurs allusions piquantes touchant le statut des ouvriers employés à la manufacture dont M. Payan est le maître et les salaires qui leur sont payés. Il déclara que si jamais il entrerait dans le ministère, ainsi que les journaux veulent bien en parler depuis quelque temps, un de ses premiers devoirs serait de faire passer une mesure afin de forcer certains industriels à payer des salaires raisonnables à leurs employés. M. Bouchard souleva aussi le voile du passé et eut d'autres allusions piquantes touchant le passage de M. Payan à l'hôtel de ville. En conclusion le maire souligna que, par cette élection, le peuple se trouvait à se prononcer dans le Quartier Un sur la municipalisation de l'électricité à Saint-Hyacinthe. Il rappela tout le bien que les citoyens ont tiré jusqu'ici de cette entreprise de municipalisation, et, après une allusion aux tendances de M. Payan du côté de la Southern, il engagea les citoyens du Quartier Un à continuer à l'administration actuelle l'appui qu'ils lui ont donné jusqu'ici.

—Question que c'est que ces chiffres, 5,876, qu'il porte en arrière et en avant de son auto? —Ca, c'est son record, c'est le nombre de gens qu'il a écrasés.



LE PRINTEMPS
APPORTE de GRANDES
REDUCTIONS

J.B. LEFEBVRE Ltée
Montreal Shoe Stores

Ne laissez pas passer ces aubaines, rendez-vous à un de nos magasins, et vous verrez comme il est facile de faire son choix parmi un assortiment aussi considérable. On y trouve des chaussures de toutes sortes pour votre toilette du printemps, le travail, ainsi que des chaussures pour toute nécessité, et cela à des prix pour convenir à toutes les bourses.

VOICI UNE IDEE DES REDUCTIONS OFFERTES Pour VENDREDI, SAMEDI et LUNDI que personne ne devrait manquer

Souliers pour Hommes et Jeunes Gens

Messieurs, voici votre chance. Ne manquez pas cette occasion de vous procurer des souliers à un prix exceptionnellement réduit. Beaux souliers noirs, style blucher, dans les formes les plus nouvelles, semelles solides et talons de caoutchouc. Pointures de 6 à 11. SPECIAL pour cette vente



Souliers pour Garçons

Un lot de souliers de très bonne qualité pour garçons. Cuir noir, Semelles de cuir et talons de caoutchouc. Une réelle aubaine.

POINTURES DE 11 à 2

SPECIAL POUR CETTE VENTE



Souliers pour Dames et Jeunes Filles



Les dames qui veulent avoir ce qu'il y a de mieux pour leur argent devraient être ici demain matin afin d'avoir le premier choix.

On trouvera dans ce lot des souliers lacés dans les cuirs mat ou kid, les plus nouvelles formes. C'est là une de nos valeurs spéciales.

Pointures de 3 à 7.

CHOIX DE TALONS

\$1.45

Souliers gris ou bleu pour Dames

Même si vous avez autre chose sur votre programme pour demain, arrangez-vous pour venir voir ces élégants souliers de cuir gris ou bleu, ce sont les plus nouveaux modèles pour le printemps, et nous vous les offrons à un prix extraordinairement bas.



Choix de talons dans les pointures 2 et demi à 7.

VOTRE CHANCE

\$1.95

Souliers pour Fillettes

Beaux souliers en cuir verni; les plus nouveaux modèles à deux oeillets. Bonnes semelles de cuir et talons de caoutchouc. Comparez ailleurs avec un soulier de même qualité et vous réaliserez que vous avez ici une réelle chance d'économie.

Pointures de 11 à 2. PRIX DE LA VENTE



COMMANDE PAR MALLE

Nous remplirons toute commande par la malle pourvu qu'elle soit accompagnée d'un chèque accepté payable au pair ou d'un mandat de poste. — Nos prix étant coupés au plus bas, il nous est impossible de payer le coût du transport. Veuillez donc adresser 169 rue CASCADES, ST-HYACINTHE, et y inclure 15 centins par article pour frais de malle.

33
Magasins

LA MAISON
J.B. Lefebvre
PROP. DES
MONTREAL SHOE STORES

169 rue Cascades,
Téléphone 106

MONTREAL
LACHINE
OTTAWA
TROIS-RIVIERES
SHERBROOKE
VALLEYFIELD
DRUMMONDVILLE
SHAWINIGAN
GRANBY
ST-HYACINTHE
CHICOUTIMI

VERDUN
QUEBEC